



Note prospective



Objectifs de développement durable : un Agenda pour 2030

Dans le cadre d'un partenariat avec France Stratégie, et dans le prolongement de son premier rapport de 2017 sur l'appropriation des ODD par les acteurs non-étatiques français, le Comité 21 a décidé de mener une réflexion sur leur signification, leur intérêt et sur la manière pour notre pays de les décliner. Ce premier document est une note prospective sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable en France. Tout au long de l'année 2018, il poursuivra ses travaux sur l'Agenda 2030 par l'élaboration d'un Guide méthodologique sur les ODD et d'un Rapport sur la situation des ODD dans les régions françaises. Et, à la veille du Forum politique de haut niveau de juillet prochain, paraîtra la deuxième édition du rapport collectif qu'il anime sur l'appropriation des ODD en France.

Comité 21



1^{er} réseau d'acteurs
du développement durable

www.comite21.org



Sommaire

| | |
|--|----|
| Avant propos | 4 |
| Résumé | 6 |
| Introduction | 8 |
| 1 - Les Objectifs de développement durable | 9 |
| 2 - La mise en œuvre des ODD | 12 |
| 2-1 Dynamiser le Forum politique de haut niveau | 12 |
| 2-2 Apprendre de la mise en œuvre des ODD dans les autres pays | 15 |
| 2-3 Lancer une stratégie de mise en œuvre des ODD au niveau des institutions européennes | 16 |
| 2-4 Donner une impulsion politique à la mise en œuvre des ODD en France | 17 |
| 2-4-1 L'élaboration du rapport national | 17 |
| 2-4-2 L'appropriation des ODD par la société civile | 19 |
| 3 - Les perspectives | 21 |
| 3-1 Définir des enjeux prioritaires dans la mise en œuvre des ODD | 22 |
| 3-1-1 La lutte contre la pauvreté et l'extrême pauvreté | 24 |
| 3-1-2 La lutte contre les inégalités et l'amélioration du vivre ensemble | 26 |
| 3-1-3 Le renforcement de la protection de l'environnement et de la biodiversité | 27 |
| 3-2 Poursuivre la mesure de la qualité de la croissance | 29 |
| 3-3 Définir dans le cadre des ODD des objectifs quantifiés et mesurer les écarts par rapport à la situation actuelle | 31 |
| 3-4 Impliquer les acteurs non-étatiques | 32 |
| 4 - La valeur ajoutée des ODD | 33 |
| Annexe 1 : La liste des ODD | 35 |
| Annexe 2 : La mise en œuvre des ODD dans différents pays | 36 |

« Are not poverty and need the greatest polluters ? »
Indira Gandhi, 1972, Stockholm speech

« L'élimination de la pauvreté est le plus grand défi auquel le monde doit faire face aujourd'hui et un préalable indispensable au développement durable. Ainsi sommes-nous déterminés à affranchir d'urgence l'homme de la faim et de la pauvreté »
Déclaration finale du sommet « Rio + 20 », 22 juin 2012, Article 2

« Malgré les réserves appelées par le nombre et l'imprécision des ODD, ils constituent des jalons essentiels sur la route qui nous mènera à 2030 »
Vers le monde de 2050, Michel Camdessus, Éditions Fayard, août 2017

*Ce rapport a été rédigé par Georges Ribière,
chargé de la prospective au Comité 21,
et Dominique Auverlot de France Stratégie,
avec le concours de toute l'équipe du Comité 21*



Avant propos

Dans le prolongement du Sommet du Millénaire, l'Agenda 2030, qui rassemble les Objectifs de développement durable (ODD), adopté en septembre 2015 par l'ensemble des chefs d'État de la planète, a pour but premier de lutter contre la faim et l'extrême-pauvreté partout dans le monde « sans oublier personne ». Cherchant de plus à lutter contre les inégalités et à réconcilier les notions de développement, de protection de l'environnement et de paix, il est porteur, dans un monde de plus en plus désenchanté, d'une nouvelle solidarité internationale et d'une mondialisation, sinon heureuse, du moins humaniste.

La pauvreté dans le monde est encore trop largement répandue, les inégalités trop importantes, la destruction de notre planète trop rapide pour que nous puissions nous en désintéresser. Dès lors, les pays en voie de développement comme les pays développés se doivent de le mettre en œuvre : une implication politique au plus haut niveau, un plan stratégique de mise en œuvre, une feuille de route ministère par ministère, une large implication de la société civile en sont les éléments nécessaires. La déclinaison française de l'Agenda 2030 confortera ainsi la place de la France dans la défense de la planète, place largement reconnue à la suite de la signature de l'Accord de Paris.

Les ODD ont maintenant vocation à être déclinés opérationnellement au sein de chaque État, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, ce qui a commencé à être fait pour la France dès 2016. Cependant, en dépit de ces premiers travaux, des ambitions élevées qu'ils portent et de leur potentiel de transformation, ils demeurent encore invisibles dans le débat public. En l'état, leur nombre et leur formulation les rendent difficilement appropriables, alors qu'ils sont censés devenir une boussole systémique de l'action publique.

C'est pourquoi, dans le cadre d'un partenariat avec France Stratégie, et dans le prolongement de son premier rapport de 2017 sur l'appropriation des ODD par les acteurs non-étatiques français, le Comité 21 a décidé de mener une réflexion sur leur signification, leur intérêt et sur la manière pour notre pays de les décliner. Tout au long de l'année 2018, il poursuivra ses travaux sur l'Agenda 2030 par l'élaboration d'un Guide méthodologique sur les ODD et d'un Rapport sur la situation des ODD dans les régions françaises. Et, à la veille du Forum politique de haut niveau de juillet prochain, paraîtra la deuxième édition du rapport collectif qu'il anime sur l'appropriation des ODD en France.

Dans la mesure où le long terme constitue la nature même du développement durable, un regard prospectif sur les dix prochaines années, ouvert notamment par les travaux engagés par France Stratégie, semble le meilleur moyen d'identifier les priorités qui peuvent guider la déclinaison pour la France de l'Agenda 2030 : c'est l'objectif poursuivi par cette note et les propositions d'orientation qui l'accompagnent.

Tous ces travaux prospectifs menés actuellement aux horizons 2030 à 2050 ont vocation à réduire l'écart entre la réalité, toujours difficile, et les perspectives et les espoirs qu'ils ouvrent. Ils soulignent en même temps l'importance d'engager le plus vite possible les transformations nécessaires face à l'accélération des phénomènes de tous ordres.

Au-delà des questions économiques, la lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes, le combat contre les inégalités et le déclin du vivre ensemble, une nouvelle façon de consommer et de produire, la préservation de notre environnement et la lutte contre le changement climatique constituent quelques-uns des enjeux prioritaires de la société française dans la prochaine décennie.

Cet exercice ne constitue cependant que l'une des dimensions de l'application de l'Agenda 2030. Il restera bien entendu à traiter de l'action internationale de la France dans l'aide qu'elle apporte aux pays en développement. La responsabilité sociétale des entreprises dans leurs actions, tant sur le territoire que dans les pays étrangers, en constituent une troisième composante tout aussi essentielle : la plateforme RSE et le projet de PACTE du Gouvernement doivent répondre à cet enjeu.

Dix-huit mois après l'adoption de l'Agenda 2030, le Comité 21 apporte ainsi une première contribution à la « Feuille de route nationale » sur la mise en œuvre des ODD, demandée par le Président de la République et annoncée par le Gouvernement lors du CICID de février dernier.

*Bettina LAVILLE
Présidente du Comité 21*

Résumé

Les Objectifs de développement durable (l'Agenda 2030) ont été adoptés par les Nations Unies voici maintenant plus de deux ans. Cette « feuille de route planétaire » à quinze ans vise à la transformation progressive de notre modèle socio-économique face aux excès d'une certaine mondialisation, notamment en luttant contre la faim, l'extrême-pauvreté et les inégalités et en réconciliant les notions de développement, de protection de l'environnement et de paix.

Les ODD ont vocation à être déclinés opérationnellement au sein de chaque État, auquel il est demandé d'élaborer un « Plan national d'actions », en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, et de mettre en place un dispositif d'évaluation de leurs progrès. La déclinaison française des ODD a commencé dès 2016, sous l'égide du Ministère de la transition écologique et solidaire. Cependant, en dépit de ces premiers travaux, des ambitions élevées qu'ils portent et de leur potentiel de transformation, ils demeurent encore invisibles dans le débat public. En l'état, leur nombre et leur formulation les rendent difficilement appropriables, alors qu'ils sont censés devenir une boussole systémique de l'action publique.

C'est pourquoi, dans le cadre d'un partenariat avec France Stratégie, le Comité 21 a décidé de mener une réflexion sur leur signification, sur l'intérêt pour notre pays de les décliner et sur les moyens de le faire. L'objectif est aussi de conforter la place de la France dans la défense de la planète, place largement reconnue suite à la signature de l'Accord de Paris, et de mieux préparer le premier exercice quadriennal d'évaluation en 2019.

Dans la mesure où le long terme constitue la nature même du développement durable, le regard prospectif auquel est attaché depuis sa création le Comité 21 semble un des meilleurs moyens d'identifier les priorités qui peuvent guider la déclinaison pour la France des Objectifs du développement durable pour la prochaine décennie : c'est l'objectif poursuivi par cette note et les propositions d'orientation qui l'accompagnent.

D'une façon générale, la déclinaison nationale de l'Agenda 2030 devrait se traduire par une implication politique au plus haut niveau, un plan stratégique de mise en œuvre, une feuille de route ministère par ministère, une large implication de la société civile, la mise en place d'un tableau de bord de suivi et d'indicateurs pertinents.

Au plan international, il paraît nécessaire de redynamiser le Forum politique de haut niveau, d'apprendre de la mise en œuvre des ODD dans les autres pays et de lancer une stratégie européenne de mise en œuvre des ODD au niveau des institutions européennes.

Au niveau national, la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pourrait passer par plusieurs mesures :

- définir, dans un premier temps, des enjeux prioritaires dans la mise en œuvre des objectifs (la lutte contre la pauvreté et l'extrême pauvreté ; la lutte contre les inégalités et l'amélioration du vivre ensemble ; le renforcement de la protection de l'environnement et de la biodiversité (dont le climat, la nature et les océans) pourraient ainsi être retenus, sans oublier l'adaptation nécessaire pour produire et consommer autrement ;
- poursuivre la mesure de la qualité de la croissance, en se basant sur les nouveaux indicateurs de richesse ;
- définir dans le cadre des ODD des objectifs quantifiés et mesurer les écarts par rapport à la situation actuelle ;
- impliquer les acteurs non-étatiques, en co-construisant la feuille de route nationale pour la mise en œuvre des ODD.

Les ODD ont vocation à favoriser l'émergence d'un modèle économique plus respectueux de la planète et de ses habitants et à y apporter une réelle valeur ajoutée. Pour la France, il s'agit donc de développer cette valeur ajoutée, pour l'instant indéterminée, et d'en mesurer l'impact sur la croissance et l'emploi, sur la production et la consommation, sur la sécurité, sur la parité, sur la santé, sur l'environnement, pour ne prendre que quelques enjeux, par rapport aux politiques menées depuis des années, et dont on connaît les succès, mais aussi les impasses.

La déclinaison française des ODD pourra ainsi conforter la place de la France dans la défense de la planète, place largement reconnue à la suite de la signature de l'Accord de Paris.



Introduction

En septembre 2000, le « Sommet du Millénaire », tenu au siège des Nations Unies à New York, a constitué à l'époque le plus grand rassemblement de chefs d'État et de gouvernement de tous les temps. Il s'est conclu avec l'adoption par les 189 États membres¹ de la « Déclaration du Millénaire », dans laquelle ont été énoncés les huit « Objectifs du Millénaire pour le Développement » (OMD).

Les dirigeants de la planète se sont ainsi engagés à lutter contre l'extrême pauvreté et la faim dans le monde. Plus généralement, ils se sont donnés un agenda de quinze années pour atteindre, dans les pays en développement, huit objectifs allant de l'éducation primaire pour tous, à la réduction de la mortalité infantile, à la lutte contre certaines maladies et à la préservation de l'environnement.

Quinze ans plus tard, il a été établi que, même si tous les objectifs n'ont pas été atteints, leur mise en œuvre a connu un certain succès avec une réduction par deux de la pauvreté mondiale obtenue dès 2010 avec cinq ans d'avance, une éducation primaire délivrée désormais à près de 90% des enfants vivant dans les régions en développement, une amélioration des indicateurs de santé, un recul du paludisme et de la tuberculose, une division par deux du taux de mortalité avant l'âge de cinq ans².

À l'origine sans doute de ce succès, certes relatif et malheureusement inégal suivant les régions du monde, une méthode originale : l'adoption d'objectifs par l'ensemble des chefs d'État de la planète, associée à un accord commun pour le suivi, public et en toute transparence, de leur mise en œuvre dans les différents pays.

1 Ils sont aujourd'hui 193, soit la quasi-totalité des 197 États, actuellement reconnus par l'ONU.

2 « Progress towards the Sustainable Development Goals » - Report of the Secretary-General, Economic and Social Council, United Nations - 11 May 2017, E/2017/66*

1 – Les Objectifs de développement durable

En septembre 2015, l'ensemble des chefs d'Etat de la planète se sont de nouveau réunis à New-York pour adopter cette fois dix-sept « Objectifs de Développement Durable » (ODD), l'« Agenda 2030 »³. S'il conserve l'esprit de la déclaration du Millénaire en reprenant son objectif de lutte contre la faim et contre l'extrême-pauvreté, il en diffère sur un certain nombre de points qu'il convient de bien comprendre avant d'aborder sa mise en œuvre.

Ce nouvel Agenda, intitulé « Transformer notre monde », est un « plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité », qui comporte 17 objectifs et 169 sous-objectifs. Il vise notamment à « apporter des changements radicaux à la manière dont nos sociétés produisent et consomment biens et services. Les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé, les autres acteurs non étatiques et les particuliers doivent tous participer à la transformation des modes de consommation et de production non durables »⁴. Au-delà des problèmes du présent, il s'attelle à relever les principaux défis qui attendent l'humanité à l'avenir⁵.

Et il renoue avec l'esprit du Sommet de la Terre de Rio 1992 en reconnectant ensemble environnement et développement, dissociés un temps par le sommet du Millénaire, et en réintroduisant ainsi la dimension inter-générationnelle.

Ces 17 ODD, et leurs 169 cibles, s'organisent schématiquement en quatre catégories : une première qui reprend les OMD (pauvreté, faim, éducation, égalité des sexes), une deuxième qui implique des objectifs relatifs à l'environnement (eau, assainissement, énergie, climat), la troisième sur la gestion durable des territoires et la dernière sur la gouvernance, la justice et la paix. Le 17^{ème} ODD est transversal et incarne les moyens de réalisation des ODD par le partenariat et la coopération entre les acteurs et entre les niveaux, planétaires ou locaux.

Que faut-il retenir au fond de ce nouveau Plan d'action ? Dans les lignes qui suivent, il est proposé sept clefs de lecture de ce nouveau texte.

1. L'ambition de l'Agenda 2030 prolonge celle de la déclaration du Millénaire et correspond à un objectif de solidarité intra-générationnelle : il s'agit d'abord de **lutter contre la faim et l'extrême-pauvreté** partout dans le monde « sans oublier personne »⁶. Plus de 767 millions de personnes vivent encore avec moins de 1,9 dollar par jour, notamment en Inde et en Afrique sub-saharienne. L'objectif de l'Agenda 2030 est simple : d'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême-pauvreté⁷ dans le monde entier. Il cherche aussi à assurer les besoins élémentaires des personnes les plus démunies, ce qui est loin d'être encore le cas : plus d'1,1 milliard de personnes n'ont pas accès à l'électricité, 663 millions de personnes n'ont pas accès à une source d'eau propre, 2,4 milliards de personnes ne bénéficient pas de réseau d'assainissement adéquat. En conséquence, 155 millions d'enfants souffrent de retard de croissance.
2. Nouveauté dans la droite ligne des OMD : l'Agenda 2030 cherche aussi à **lutter contre les inégalités** et à aboutir à une meilleure répartition des richesses. De là, l'objectif d'un revenu des 40 % les plus pauvres de la population qui doit augmenter, dans l'ensemble des

3 <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda>

4 Article 28 de la Résolution adoptée le 25 septembre 2015.

5 « Vers le monde de 2050 » - Michel Camdessus - Éditions Fayard, août 2017 ; « Où va le monde ? » - Pascal Lamy, Nicole Gnesotto – Éditions Odile Jacob, février 2017 ; « Le monde à l'horizon 2050 » - Futuribles international – Ginkgo Éditeur, février 2017 ; « Vision 2030-2050 » - Document prospectif de l'ADEME, juin 2013 ; « Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050 - Les conséquences de l'inaction » – OCDE, mai 2012. ; Travaux de France Stratégie : <http://www.strategie.gouv.fr/>.

6 « Leaving no one behind ».

7 S'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour.

pays, plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière pérenne. En juillet 2017, le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a ainsi souligné que la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pourrait rendre la mondialisation « équitable ».

3. La **protection de l'environnement** est réaffirmée, avec des objectifs spécifiques consacrés à la protection du climat, de la biodiversité et des océans. Mais si la lutte contre le changement climatique, de laquelle dépend l'avenir de la planète, constitue une priorité essentielle, elle n'arrive qu'au second rang dans nombre de pays en développement. L'article 2 de la Déclaration du Sommet Rio+20 en 2012 précise ainsi que l'élimination de la pauvreté est le plus grand défi auquel le monde doit faire face aujourd'hui et un préalable indispensable au développement durable. 40 ans auparavant, lors du premier Sommet de la Terre en 1972 à Stockholm, la Première ministre indienne Indira Gandhi soulignait déjà que « la pauvreté était la pire forme de pollution » et appelait à la combattre avant tout.
4. Nouveauté essentielle également, le rôle reconnu à la **société civile**. L'objectif 17 invite ainsi à encourager les partenariats avec les acteurs non-étatiques. Il traduit l'idée qu'au-delà de l'implication nécessaire des États, la bonne gestion des « biens communs » de notre planète suppose l'association de la société civile et, plus largement, de tous les acteurs non-étatiques, qui doivent jouer le rôle d'alerte, voire de corde de rappel par rapport à un État qui oublierait ses engagements, par exemple dans la lutte contre le changement climatique.

On pourrait ainsi estimer que l'ODD 17 est la conséquence directe des difficultés à ériger une gouvernance « top-down » cherchant, dans un monde multipolaire, à imposer des objectifs à tous les pays, à l'instar du Protocole de Kyoto. Il révèle tout autant les interrogations sur la gouvernance « bottom-up », par exemple sur l'application de l'Accord de Paris, à l'issue duquel les engagements des différents États peuvent ne pas suffire et qui peut souffrir du retrait d'un certain nombre d'entre eux, ainsi que de la présence de passagers clandestins (ceux qui ne font aucun effort). Dans la lutte contre le changement climatique, comme dans bon nombre d'accords internationaux, la société civile acquiert ainsi une place essentielle dans la gouvernance mondiale. Seul l'avenir permettra de dire si cette irruption de la société civile dans la gouvernance mondiale bénéficie de suffisamment de moyens et permet de remédier aux insuffisances passées.

5. Cet accord mondial, comme quelques mois plus tard, l'Accord de Paris, modifie l'ordre international qui existait depuis le sommet de la Terre de Rio en 1992 : il gomme la distinction consacrée dans la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique entre **pays développés et pays en développement**. Tous les États sont soumis aux mêmes responsabilités et ont à décliner les objectifs du développement durable. Là réside une autre innovation majeure des ODD : ils s'appliquent à tous et constituent de fait une nouvelle langue internationale, une nouvelle culture commune, susceptible de porter une « mondialisation, sinon heureuse, du moins humaniste »⁸. Cet acte fondateur illustre ainsi le consensus de la communauté internationale pour un avenir planétaire empreint de justice sociale et de responsabilité⁹ et pour une profonde transformation socio-économique, à partir d'une croissance de qualité et de nouveaux modes de production, de consommation et de vie. Ce langage international peut en même temps permettre à toutes les entreprises françaises et européennes de se faire comprendre sur tous les continents.

8 Selon l'expression de Bettina Laville, Présidente du Comité 21.

9 « Un nouveau contrat de solidarité internationale », propose Teresa Ribera, Directrice de l'IDDRI.

6. Un « **Forum Politique de Haut Niveau** » (FPHN)¹⁰ a enfin été créé : se tenant, en juillet de chaque année, à la tribune de l'ONU, il doit permettre aux différents États de rendre compte de leurs efforts devant les autres pays et les représentants de la société civile. De plus, tous les quatre ans, l'ONU doit effectuer un bilan de l'avancement de l'Agenda 2030. C'est ce suivi qui doit inciter les différents gouvernements à le mettre en œuvre, notamment en favorisant une certaine émulation comparative.

Cependant, le caractère tout à la fois récent et, surtout, nouveau des ODD, le nombre d'objectifs et de sous-objectifs, les formulations retenues, très technocratiques, expliquent que, malgré ses ambitions élevées et son potentiel de transformation, l'Agenda 2030 demeure encore invisible dans le débat public et encore insuffisamment pris en compte dans les politiques publiques, qu'elles émanent de l'État ou des collectivités territoriales, alors qu'il est censé devenir une boussole systémique de l'action publique et privée. Même si, comme souvent en avance sur les États, certains acteurs non-étatiques, dont bon nombre de grandes entreprises, d'associations et de laboratoires de recherche, ont commencé à s'y engager et à les mettre en œuvre.

Ce programme universel de développement n'a pas valeur obligatoire. C'est une feuille de route à accomplir de façon volontaire. Les ODD ont maintenant vocation à être déclinés opérationnellement au sein de chaque État, auquel il est demandé d'élaborer un « Plan national d'actions », notamment à partir des stratégies nationales de développement durable quand elles existent, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, et de mettre en place un dispositif d'évaluation de leurs progrès, en prenant en compte les indicateurs mondiaux de mesure proposés par l'ONU.

10 Ou « High-Level Political Forum » (HLPF).

2 – La mise en œuvre des ODD

On analysera successivement la mise en œuvre des ODD au niveau international et dans différents pays, puis au niveau des institutions européennes, enfin au niveau national français. On pourra alors en tirer des enseignements sur l'état actuel de leur implémentation et en proposer des recommandations ou orientations d'amélioration.

2-1 Dynamiser le Forum politique de haut niveau

C'est d'abord et tout naturellement aux méta-niveaux que la mise en œuvre a été amorcée et se poursuit à travers de nombreux rapports, colloques et réunions¹¹, la plupart annuels, permettant de prendre des décisions politiques et techniques, d'estimer la progression des ODD, tant en ce qui concerne les objectifs eux-mêmes que les méthodes employées pour les atteindre (indicateurs, participation de la société civile, partenariats, bonnes pratiques, ...).

D'autres réseaux, notamment d'entreprises, en lien avec les Directions Onusiennes compétentes, présentent également actions, guides et méthodologies, bien souvent en coordination et en prolongement avec les initiatives prises à l'occasion de l'Accord de Paris sur le climat¹².

Et chaque année un « **Forum politique de haut niveau** » (FPHN) est l'occasion d'expositions et d'échanges sur le suivi et la mise en œuvre du développement durable. Instauré par le Sommet Rio+20 en 2012, il remplace à cet effet la « Commission du développement durable » (CDD), créée en 1993 après la Conférence de Rio. Si la première réunion de ce Forum a eu lieu en septembre 2013, sa première au titre des nouveaux ODD s'est tenue en 2016. Il donne lieu à des réunions thématiques, mais aussi à des séances de présentation par différents pays de leur stratégie de mise en œuvre des ODD.

Le FPHN est au cœur du mécanisme de suivi des ODD au niveau global. Une réunion a lieu chaque année sous la houlette du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) et, tous les quatre ans, sous celle de l'Assemblée générale des Nations Unies au niveau des chefs d'État et de gouvernement. Jusqu'en 2030, chaque pays est donc invité à présenter un rapport complet tous les quatre ans. Le premier cycle s'achèvera en 2019.

En 2016, 22 pays, dont la France, s'étaient portés volontaires pour présenter un premier rapport national : 7 pays « développés » (Allemagne, Estonie, Finlande, France, Monténégro, Norvège, Suisse) et 15 pays « en développement », d'Amérique latine (Colombie, Mexique, Venezuela), d'Afrique (Maroc, Égypte, Madagascar, Sierra Léone, Togo, Ouganda), d'Asie (Turquie, Géorgie, Chine, Corée du Sud, Philippines) et d'Océanie (Samoa), ce qui constitue un premier signal politique pour chacun d'entre eux, indépendamment du contenu et de la qualité des-dits rapports.

Entretemps, l'ONU a proposé que chaque FPHN soit consacré à l'examen d'un groupe d'ODD et des liens qui les unissent, et chaque année de l'ODD 17. L'Assemblée entend par là examiner en profondeur, à la fin de chaque cycle quadriennal, les progrès accomplis dans la réalisation de tous les ODD.

11 ONU : <https://sustainabledevelopment.un.org/> ; Rapport 2017 sur les objectifs de développement durable, juillet 2017 et Cadre mondial d'indicateurs – ECOSOC, juin 2017 ; OCDE : Plan d'action pour les ODD, 2016 et « Study on measuring distances to the SDG targets », juin 2017 ; Banque mondiale : Atlas des ODD 2017 ; réunion du G20 à Hambourg, juillet 2017.

12 Un Sustainable Development Solutions Network (SDSN) ; Global Compact, notamment.

En 2017, la deuxième conférence internationale¹³ a ainsi fait le point sur un nombre limité d'objectifs, autour de la thématique « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation » : ODD 1 (pas de pauvreté), 2 (faim zéro), 3 (santé et bien-être), 5 (égalité entre les sexes), 9 (industrie, innovation et infrastructure résiliente) et 14 (vie aquatique et océans).

Dans la droite ligne de Rio+20, l'article premier de la Déclaration ministérielle de ce Forum 2017 souligne notamment que « l'éradication de la pauvreté, sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, est le plus grand défi mondial et une condition indispensable au développement durable ».

En 2018, autour du thème « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes », seront examinés les ODD 6 (eau et assainissement), 7 (énergie propre), 11 (villes et communautés durables), 12 (consommation et production responsables) et 15 (vie terrestre), et, en 2019, le thème « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité » permettra d'aborder l'ODD 4 (éducation), 8 (travail décent et croissance économique), le 10 (inégalités réduites), le 13 (lutte contre le changement climatique) et le 16 (paix et justice).

En 2017, le nombre de pays ayant présenté leur rapport a doublé, passant de 22 à 43, dont 12 européens (Belgique, Biélorussie, République tchèque, Chypre, Danemark, Italie, Luxembourg, Monaco, Pays Bas, Portugal, Slovénie, Suède). D'ores et déjà, 23 autres ont prévu de le faire en 2018, dont 8 européens (Espagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Lituanie, Pologne, Suisse).

Cette **montée en puissance du nombre de pays** impliqués dans ces rapports montre une réelle dynamique, engendrée à la fois par la consécration universelle des principes du développement durable, que symbolise l'adoption des ODD face aux conséquences négatives d'une certaine mondialisation, et aussi par les suites de l'Accord de Paris sur le changement climatique. Elle révèle aussi l'acceptabilité politique de l'exercice public de rapportage. Ainsi, le pari fait par l'ONU en lançant le principe des « Plans nationaux d'actions »¹⁴, comme instruments de comparaisons internationales et d'émulation entre les États¹⁵, peut s'avérer à terme réussir. D'autant qu'on peut noter de réels efforts qualitatifs dans leur contenu, sans trop de plaidoyers *pro domo*.

Toutefois, la question de l'utilité, ou, à tout le moins, de l'efficacité de ces Forums politiques de haut niveau doit être posée : suffiront-ils vraiment à permettre d'atteindre les objectifs ambitieux contenus dans l'Agenda 2030, et notamment à éradiquer la pauvreté ou la faim dans le monde ?

On peut d'abord en questionner la forme lorsque l'on constate qu'un pays n'a que très peu de temps pour présenter la manière dont ils déclinent les ODD ou lorsque le temps de parole donné à chaque orateur pour débattre de l'ODD 17, - rien moins que la participation de la société civile -, est limité. On peut en douter aussi sur le fond lorsque le débat aborde des questions politiquement délicates, comme la question des territoires occupés en Palestine ou lorsque la représentante des États-Unis souligne que les politiques de son pays sont en cours de réexamen et qu'elle ne peut donc soutenir l'ensemble des paragraphes de la déclaration ministérielle !

Certaines ONG ont aussi soulevé le rôle ambigu que joue la finance dans cet exercice : en effet, la déclinaison de l'Agenda 2030 ne peut se faire sans l'appui de partenaires privés et de leur financement. C'est le sens de l'ODD 17 qui encourage le recours au partenariat public-privé. En soulignant que cette promotion de l'intervention du privé peut ouvrir la voie à des investissements privés ou à des fonds de pension en manque de placements rentables dans les pays développés et qui s'enrichiraient ainsi aux dépens des pays en développement, elles en arrivent à rejeter la notion de partenariat public-privé elle-même et à réclamer un retour des financements publics.

13 Ce Forum s'est tenu du 10 au 19 juillet 2017 au siège de l'ONU à New York.

14 Ou « Revues nationales ».

15 Au même titre que les Contributions nationales, dites « INDCs », préparatoires à la COP 21 et aux COP suivantes.

Si cette prévention semble dans certains cas excessive, elle doit cependant conduire à une réflexion sur les conditions du partenariat public-privé dans les pays en développement et sur le partage des bénéfices liés à la réalisation de nouvelles infrastructures. C'est là que les principes contenus dans les textes français et internationaux sur la responsabilité sociale des entreprises prennent tout leur sens : leur bonne application devrait permettre d'éviter ce type de procès.

Enfin on peut douter de l'intérêt de cet exercice en lisant la Déclaration ministérielle¹⁶ finale qui constitue une série de recommandations qui se réduisent de fait à des exhortations à agir. Cependant, force est de constater que, dans l'ordre mondial actuel, il n'est guère possible d'imposer des contraintes à un pays qui ne le souhaite pas, d'autant que, comme il a été dit, la mise en œuvre des ODD est fondée sur le volontariat. Il est donc tout à fait logique que la Déclaration ministérielle finale ne soit pas contraignante.

Malgré ces limites, ces Forums présentent des opportunités intéressantes :

- **Dans la préparation que chacun des pays réalise dans les mois qui précèdent le Forum** : elle les conduit à s'interroger sur la mise en œuvre des ODD, à faire le point de leur avancement et, bien souvent, tout au moins dans les premières années, à compléter leur stratégie de mise en œuvre ;
- **Dans la présentation comparée des actions lancées pour décliner les objectifs** : elle permet aux différents pays de se comparer entre eux et d'identifier des bonnes pratiques qu'ils peuvent s'approprier ;
- **Dans le bilan de l'avancement des ODD réalisé par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations-Unies et dans sa diffusion médiatique** : renseigner sur le nombre de personnes souffrant de la faim ou placées dans des conditions de pauvreté extrêmes est bien plus parlant que beaucoup de déclarations ;
- **Dans la présence de la société civile et dans ses prises de position, internationales ou nationales**, notamment sur les budgets alloués aux différentes priorités, qui, même si elles sont parfois excessives, ne peuvent que faire progresser les différents pays. Cette présence constitue une des clefs d'avancement de cet Agenda. L'ODD 17, qui lui est liée, est inscrit chaque année à l'ordre du jour de ces Forums et son bilan doit être examiné tous les ans dans les rapports transmis à l'ONU ;
- **Dans l'implication politique des différents pays** : au niveau des Ministres pour les Forums normaux, au plus haut niveau de l'État pour les Forums sous l'égide de l'Assemblée générale des Nations-Unies.
- Et, plus globalement, cet intérêt réside dans la **prise de conscience morale collective de la nécessité de gérer au mieux nos « biens communs »**¹⁷, à travers un multilatéralisme et une gouvernance mondiale renouvelés. Cet objectif seul devrait suffire à justifier la tenue de ces Forums.

*Le déroulement de ces Forums peut néanmoins être nettement amélioré. Ce sujet devrait être traité en 2019 et les remarques bien compréhensibles, de la société civile devraient conduire à en revoir la forme dès 2018*¹⁸.

16 http://w.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/HLPF/2017/L.2

17 Certains considèrent d'ailleurs les ODD comme les prémisses d'un nouveau « droit » du bien commun.

18 Voir notamment : « FPHN : trois idées pour l'améliorer » - Damien Demailly, Elisabeth Hege – IDDRI, juillet 2017 <http://blog.iddri.org/fr/2017/07/24/fphn-forum-politique-de-haut-niveau-trois-idees-lameliorer/>
Voir également le blog suivant : <http://blog.felixdodds.net/2017/08/guest-blog-building-on-energy.html>
<http://www.novethic.fr/empreinte-sociale/droits-humains/isr-rse/grosse-deception-apres-le-2e-forum-politique-de-haut-niveau-sur-les-objectifs-de-developpement-durable-odd-144804.html>

L'articulation de ces Forums avec les Organisations mondiales déjà existantes reste aussi à préciser, que ce soit la Convention cadre des Nations Unies sur le climat, celle sur la biodiversité, l'Organisation mondiale du commerce ou encore la FAO. Les ODD ne doivent en aucun cas conduire à refaire ou à répéter le travail effectué dans ces instances. Ne peuvent-ils servir dans ce cas de lieu de présentation des meilleures pratiques possibles, mais aussi de lieu de réflexion sur la nécessité ou non d'accélérer la déclinaison de certaines ODD, et sur les moyens de la faire ?

2-2 Apprendre de la mise en œuvre des ODD dans les autres pays

La plateforme de l'ONU dédiée aux ODD et son site Internet¹⁹ permettent de faire un parangonnage de leur mise en œuvre, qu'on limitera ici à des pays européens et, à titre de témoignage, à un pays par autre continent, ayant rendu un rapport à l'un ou l'autre des deux Forums politiques de haut niveau (FPHN) de 2016 et 2017.

L'analyse présentée en **annexe 2** de ces rapports trace les grandes lignes du processus politique et organisationnel de leur élaboration, sans aller trop avant sur leur contenu stratégique, qui nécessiterait un examen plus approfondi sans certitude d'enseignement décisif, tant les rapports sont disparates malgré les lignes directrices suggérées par les Nations Unies.

Aussi, tirer, au bout de seulement dix-huit mois, des enseignements pour la France de ce parangonnage international est bien entendu nécessaire, mais l'exercice incite à la prudence : s'il peut s'avérer utile en matière de portage politique et d'organisation institutionnelle et administrative pour une meilleure mise en œuvre des ODD en France, il est par contre très difficile, en tout cas pour l'instant, d'évaluer et de comparer le contenu des politiques et des moyens, compte tenu du caractère récent de l'exercice et de l'hétérogénéité des contextes spécifiques à chaque pays.

De plus, les indicateurs, même partagés grâce aux travaux Onusiens, doivent être adaptés dans chacun des pays, ce qui est loin d'être encore finalisé, alors que ces travaux constituent le préalable à la mesure des progrès.

Néanmoins, de ce balayage de la mise en œuvre des ODD dans quelques pays d'Europe et du monde, et des travaux d'évaluation précités, on peut en esquisser quelques repères communs :

- La préparation de ces rapports est très variable et leur portage politique et technique très différencié : on peut cependant noter une relative **prééminence de la dimension aménagement/développement** de la part de leurs responsables Étatiques en regard de la dimension environnementale ;
- Conséquence sans doute de l'Accord de Paris, la **lutte contre le changement climatique** est l'enjeu dominant des rapports sur ce plan environnemental ;
- La **dimension sociale** est également très marquée, soit en termes de lutte contre la pauvreté et la faim dans les pays en développement, soit au niveau des inégalités et de l'aide au développement dans les pays développés ;
- Malgré l'élaboration en 2016 et 2017 de plusieurs études internationales²⁰, la question importante, mais complexe, des **interrelations** entre les ODD est encore peu abordée ;
- C'est à propos des **indicateurs**, leur importance pour le rapportage et leur mise au point, qu'on trouve le plus de points communs. La question de l'efficacité de la mise en œuvre des ODD dépend sans doute du choix des cibles et de la pertinence des indicateurs.

*Même s'il faut donc convenir qu'il est difficile, voire délicat, de tirer **aujourd'hui** des enseignements significatifs de ce parangonnage, il n'en demeure pas moins conforme à l'esprit de l'Agenda 21 comme à la fonction didactique et utilitariste de cet exercice, d'évidemment continuer à le faire.*

¹⁹ <https://sustainabledevelopment.un.org/memberstates>

²⁰ Dont : <https://www.icsu.org/publications/a-guide-to-sdg-interactions-from-science-to-implementation>

2-3 Lancer une stratégie de mise en œuvre des ODD au niveau des institutions européennes

En prolongement d'un rapport de Karl Falkenberg²¹, conseiller pour le développement durable auprès du Président de la Commission européenne, celle-ci a présenté en novembre 2016 au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions, une première Communication sur l'intégration des ODD à la politique européenne²².

Mais, suite aux évènements de 2015, les Conseils européens qui se sont succédé depuis ont privilégié les questions de sécurité, de frontières et de migrations, malgré des relances de certaines des institutions européennes²³ souhaitant une implication plus forte de l'Europe sur les ODD. Le dernier Conseil de l'UE en juin dernier a finalement demandé à la Commission d'élaborer, d'ici mi-2018, une « stratégie de mise en œuvre de l'Agenda 2030 ».

Par ailleurs, la Commission a décidé en juin 2017 de créer une plateforme pluripartite chargée de favoriser le suivi et l'échange des bonnes pratiques liées à la mise en œuvre des ODD. Cette plateforme est aujourd'hui en place, mais il faudra veiller à sa bonne relation avec les parties prenantes françaises.

Cependant, dans le « Livre Blanc sur l'avenir de l'Europe » que le Président de la Commission européenne a présenté en mars 2017 et soumis au débat, et qui présente les défis auxquels l'Europe fait face à travers cinq scénarios illustrant ses évolutions possibles d'ici à 2025²⁴, il faut noter qu'aucun des-dits scénarios ne fait référence à l'Agenda 2030 qui embrasse pourtant l'ensemble des domaines économiques, sociaux et environnementaux. C'est pourquoi un certain nombre de réseaux européens non-étatiques ont inspiré un groupe de travail informel intitulé « Europe Ambition 2030 » qui se donne pour objectif de convaincre les institutions européennes et les États membres de placer l'Agenda 2030 au cœur d'un projet politique renouvelé pour l'Union.

Le discours sur l'état de l'Union que le Président de la Commission a prononcé le 13 septembre 2017, au moment même du deuxième anniversaire de l'adoption des ODD, tire les enseignements du débat, mais ne développe pas sur le fond de scénario basé sur l'Agenda 2030, sinon pour privilégier la lutte contre le changement climatique.

De ce fait, à travers les Conseils européens successifs, il y a nécessité de poursuivre une forte implication des États déjà mobilisés sur les ODD, et en premier lieu la France et l'Allemagne : l'enjeu est d'impulser une ligne d'action prenant en compte l'Agenda 2030, à proposer pour les élections du Parlement européen de juin 2019 et pour la feuille de route de la prochaine Commission.

21 «Sustainability now!» - Centre européen de stratégie politique (CESP), juillet 2016.

22 https://ec.europa.eu/europeaid/commission-communication-next-steps-sustainable-european-future_en

23 On peut citer la Conférence du CESE européen de mai 2017 et le rapport du Parlement européen de juillet 2017.

24 «S'inscrire dans la continuité » ; « Rien d'autre que le marché unique » ; « Ceux qui veulent plus font plus » ; « Faire moins, mais de manière plus efficace » ; « Faire beaucoup plus ensemble ».

2-4 Donner une impulsion politique à la mise en œuvre des ODD en France

2-4-1 L'élaboration du rapport national

Pour la France, l'action des administrations et établissements publics de l'État pour le développement durable est animée depuis 2004 par la Déléguée interministérielle au développement durable, dont la mission s'est logiquement étendue aux ODD²⁵. Elle prépare les délibérations du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement durable (CICID), présidé par le Premier Ministre, et en rend compte devant le Parlement et à la société civile²⁶. Elle s'appuie sur des équipes au sein du Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES), en liaison avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)²⁷, et, au sein de chaque Ministère, sur les Hauts fonctionnaires au développement durable.

Sur le fond, la mise en œuvre des ODD s'inscrit dans le prolongement de la troisième Stratégie nationale de développement durable (SNTEDD) 2015-2020, élaborée à partir de 2013 par le Ministère chargé de l'environnement et adoptée en Conseil des Ministres²⁸. Même si elle couvre avant tout la plupart des enjeux environnementaux, elle n'en introduit pas moins une certaine transversalité institutionnelle et sociétale, mais ne fait pas référence aux ODD, élaborés par l'ONU pendant la même période.

Après leur adoption en septembre 2015, la France, avec 21 autres pays, a présenté dès juillet 2016 un **premier rapport** sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable, coordonné par le Commissariat général au développement durable (CGDD)²⁹. L'universalité thématique qui les caractérise a amené ce rapport à présenter la plupart des politiques nationales liées directement ou indirectement aux différents ODD.

Cette méthode, tout à fait logique dans un premier temps, ne permet cependant que difficilement de discerner ce qui ressort des politiques traditionnelles de ce qui est spécifique aux ODD, et en particulier la gouvernance interministérielle, la participation multi-acteurs, dont celle des territoires, et surtout leurs interactions.

La France a présenté un **deuxième rapport** devant le Forum politique de haut niveau en juillet 2017³⁰. Tout en exposant l'avancement de sa mise en œuvre des ODD, notamment organisationnelle, ce rapport, à la demande de l'ONU, fait un point plus précis de six Objectifs de développement durable permettant ainsi de resserrer leurs spécificités au tamis des cibles de chacun d'entre eux et d'aborder pour la première fois leurs interrelations.

Les FPHN constituent pour la France, comptable de ses engagements internationaux devant la communauté planétaire, encore auréolée du succès de la COP 21, un **enjeu politique et diplomatique** important.

Elle doit continuer à être entendue dans le cadre international des acteurs du développement durable et s'engager de façon volontariste à parler cette nouvelle langue³¹. D'autant qu'on connaît l'impact politique et médiatique des classements internationaux³².

25 Décision du CICID du 30 novembre 2016.

26 Notamment au Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI), au Conseil national de la transition écologique (CNTE) et au Conseil économique, social et environnemental (CESE).

27 Commissariat général au développement durable (CGDD/MTES) et Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM/MEAE).

28 http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/SNTEDD%20-%20Le%20premier%20rapport_0.pdf

29 <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/10638Rapport%20ODD%20France.pdf>

30 https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/ODD_Point%20d%27%C3%A9tape%20HLPF%202017.pdf

31 Comme le souhaite aussi le CESE : « La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable » - octobre 2016.

32 Par exemple, celui du « Program for international student assessment », dit PISA.

Début 2017, la désignation par le Secrétaire général de l'ONU du PDG français de l'Institut pour la recherche et le développement (IRD) comme membre du panel de quinze experts indépendants chargés de rédiger le premier rapport quadriennal de suivi des ODD prévu pour 2019 en constitue un signe prometteur.

Elle s'est en même temps penchée sur l'enjeu des **indicateurs** pour l'évaluation du respect des Objectifs³³. L'INSEE, qui assure la coordination nationale des statistiques, a publié en mars dernier une première liste de 110 indicateurs, à partir des 232 établis par l'ONU au niveau mondial pour le suivi des ODD³⁴. Un groupe de travail a ensuite été mis en place, sous l'égide du CNIS³⁵, afin de sélectionner les indicateurs les plus pertinents, et une consultation publique a été lancée, l'ensemble visant à produire un futur « tableau de bord français des ODD ».

À la différence des acteurs non-étatiques, le **Parlement** français s'est jusqu'ici peu impliqué dans l'exercice de rapportage, et plus largement dans l'Agenda 2030. Toutefois, deux premières tables rondes ont été organisées au Sénat en juillet 2017³⁶ et à l'Assemblée nationale en septembre. A l'instar d'un certain nombre de pays, son rôle est essentiel pour accompagner et impulser la mise en œuvre nationale des ODD, en cohérence avec la loi de 2015 sur les nouveaux indicateurs de richesse associés à la discussion budgétaire³⁷. Il est indispensable également comme lieu de mobilisation et comme courroie de transmission avec les **collectivités territoriales**.

La troisième assemblée, le **Conseil économique, social et environnemental** (CESE), doit aussi jouer ce rôle dynamique, surtout s'il devient la « Chambre du futur », souhaitée par le Président de la République.

Le rapport 2017 aborde également la question des **moyens financiers** pour la mise en œuvre des ODD à travers l'ODD 17 sur les partenariats, en présentant certains de ceux relatifs à la coopération internationale et à l'aide au développement.

Enfin, et surtout, ce rapport donne une première **impulsion politique** à la mise en œuvre des ODD en annonçant l'élaboration prochaine d'une « Stratégie 2030 de transition écologique et solidaire », ainsi que l'engagement d'une réflexion sur les « modalités de la gouvernance multi-acteurs » inhérente à la mise en œuvre des ODD, pouvant préfigurer l'émergence d'une véritable « Communauté des ODD »³⁸ : à la demande du Président de la République, a ainsi été annoncée la mise en chantier d'une « Feuille de route nationale » sur la mise en œuvre des ODD³⁹.

Cette impulsion relativement nouvelle parachève dans son objectif les progrès programmatiques en matière de développement durable constatés à l'occasion des débats démocratiques du premier semestre 2017, même si cette évolution n'était pas vraiment associée aux ODD⁴⁰. Toutefois, le fait même de ressentir le besoin d'une impulsion politique nouvelle, 25 ans après Rio, traduit à la fois l'intégration du concept de développement durable dans les politiques publiques et l'ensemble de la société, mais aussi le constat d'une insuffisance de sa déclinaison.

33 « Indicateurs de la transition écologique : comparaisons internationales » - CGDD/DataLab, mai 2017.

34 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2654937?sommaire=2654964>

35 Conseil national de l'information et de la statistique.

36 Rapport d'information n° 678 sur la mise en œuvre des ODD - Hervé Maurey, Jérôme Bignon - Sénat, juillet 2017.

37 Voir plus loin nota 75.

38 Nicolas Hulot, Ministre de la transition écologique et solidaire et Jean-Yves Le Drian, Ministre de l'Europe et des affaires internationales - Éditorial du rapport 2017 de la France.

39 « ODD : Brune Poirson, Secrétaire d'État auprès du Ministre de la transition écologique et solidaire, annonce une nouvelle feuille de route française à « co-construire » - Dépêche AEF, 25 septembre 2017 ; CICIP du 8 février 2018.

40 On peut se référer à de nombreuses contributions préélectorales, notamment émanant d'acteurs non-étatiques et de chercheurs : « 14 idées et mesures concrètes suggérées aux candidats pour le prochain quinquennat » - La Fabrique écologique, février 2017 ; « La présidentielle 2017 et les ODD » - Comité 21, mars 2017 ; « Développement durable : cinq échéances structurantes au cœur du prochain quinquennat » - IDDRI, mai 2017.

La relance de ce concept à travers les ODD et leur portage institutionnel sont en tout cas indispensables pour rendre attractif à la sphère politique française et à la société civile dans son ensemble un changement de modèle qui irait de l'économique au sociétal. Cette transformation doit être expliquée en termes simples, ce qui nécessite d'identifier des enjeux prioritaires au-delà des approches purement statistiques et des injonctions technocratiques.

L'Agenda 2030 pourrait/devrait ainsi constituer un nouveau récit politique proposé au Français⁴¹, ce qui rend toutes les réflexions, en l'occurrence la présente note, qui peuvent éclairer l'avenir, non seulement bienvenues, mais aussi nécessaires pour présenter les enjeux d'aujourd'hui et ceux de la prochaine décennie.

2-4-2 L'appropriation des ODD par la société civile

La mise en œuvre des ODD n'implique pas seulement les Gouvernements et leurs ministères. Ils convient toutes les parties prenantes, non seulement à contribuer aux processus nationaux, mais aussi à les décliner elles-mêmes. Cette coopération entre les acteurs, symbolisée par l'ODD 17, constitue l'essence même des ODD.

Pour contribuer à mobiliser la société civile et au-delà de la participation institutionnelle du CNDSI, du CNTE et du CESE, l'État, via le CGDD, a réuni de nombreux acteurs à l'occasion d'ateliers participatifs, en juin 2016 et avril et septembre 2017, permettant la valorisation d'un certain nombre de bonnes pratiques en la matière⁴². Il en est prévu d'autres en 2018. D'autres actions de sensibilisation sont menées : événements thématiques, élaboration d'un MOOC, lettre d'information dédiée aux ODD, lancement d'un concours de « data-visualisation »...

Cependant, malgré ces actions, la connaissance des ODD et leur appropriation restent encore limitées et superficielles, comme le souligne un rapport⁴³ du Comité 21, constat partagé par d'autres associations et organismes de recherche⁴⁴.

Destinée à mettre en lumière les nombreuses actions concrètes des acteurs non-étatiques, cette initiative vise à amorcer leur mobilisation pour travailler ensemble et préparer les partenariats et les coalitions permettant la massification progressive des bonnes pratiques et des comportements, mais surtout favoriser l'acculturation des ODD dans la société française.

Cette première édition a présenté et analysé les contributions d'un échantillon de 48 acteurs non-étatiques volontaires, représentants d'entreprises, de collectivités territoriales, d'ONG et de la recherche. Elle sera enrichie en 2018 et 2019 par d'autres concours, notamment par les apports des territoires dans le cadre d'un « Tour de France des ODD » engagé dès cette année⁴⁵.

41 « Un nouveau projet humaniste pour le monde » comme l'a souhaité le Président de la République devant le Congrès de Versailles le 3 juillet 2017.

42 https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/ODD_Synth%C3%A8se%20ateliers%20lancement.pdf

43 <http://www.comite21.org/docs/actualites-comite-21/2017/rapport-appropriation-odd-bd.pdf>

44 Notamment : IDDRI, Global Compact France, FNH, WWF, Coordination Sud, RAC, 4D, Together 2030.

45 La première étape de ce Tour de France a lieu en Nouvelle Aquitaine (Angoulême) les 7 et 8 novembre 2017, la deuxième en Bourgogne-Franche Comté (Dijon) le 4 décembre 2017, la troisième dans les Hauts-de-France (Amiens) le 15 mars 2018.

Les trois questions posées aux contributeurs portaient à la fois sur une appréciation générale de l'état de sensibilisation/appropriation des acteurs non-étatiques faits à la mi-2017, sur les outils à disposition pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des ODD, sur les recommandations à formuler pour leur meilleure appropriation.

Si la connaissance des ODD et leur appropriation s'avèrent donc modestes, à la fois parce que ces Objectifs sont relativement récents et encore réservés aux initiés, mais aussi parce que leur déclinaison peut sembler difficile, du fait de leur universalité, du nombre des cibles visées et de leurs interrelations, les contributions à ce travail collectif font état d'une sensibilisation des acteurs en réelle augmentation et d'une pleine conscience que les ODD représentent une véritable opportunité pour adapter et repenser notre modèle socio-économique.

Ainsi la plupart des entreprises interrogées pensent qu'elles doivent s'emparer des ODD comme d'une référence pour progresser et rendre compte du chemin à parcourir, ce que confirme une récente étude⁴⁶.

Du reste, depuis de nombreuses années, tout ou partie des ODD, pris séparément, sont bel et bien mis en œuvre par des acteurs non-étatiques français : entreprises, collectivités territoriales, associations, monde académique, etc.⁴⁷, au travers de multiples démarches de développement durable (Agenda 21, PCAET, stratégies de RSE et RSO, actions de lutte contre le changement climatique...) et, grâce à quelques guides récents, certains d'entre eux, notamment des entreprises, s'y impliquent d'ores et déjà pleinement⁴⁸.

Face à ce constat mitigé, les auteurs des contributions à ce rapport formulent de nombreuses recommandations susceptibles d'améliorer la connaissance et l'appropriation des ODD par la société civile, qu'on peut classer en plusieurs groupes : la mobilisation politique et stratégique ; les plateformes et les réseaux ; les outils d'évaluation et de suivi ; les moyens financiers ; la participation et la citoyenneté ; l'aide au développement et la coopération internationale.

46 « Plus d'un tiers des entreprises du SBF 120 se mobilisent aujourd'hui sur les ODD » - Étude B&L Évolution, septembre 2015.

47 On peut citer entre autres : « Initiatives citoyennes et transition écologique : quels enjeux pour l'action publique ? » - collection Théma du CGDD/MTES.

48 <https://www.globalcompact-france.org/documents/sdg-compass-guide-des-odd-a-destination-des-entreprises-70> ; http://www.bl-evolution.com/Docs/ODD_RSE_Entreprises-BL-evolution.pdf ; « Getting started with the SDGs » - SDSN, décembre 2015.

3 – Les perspectives

Malgré le caractère récent de la mise en œuvre des ODD et les difficultés d'évaluation comparative évoquées *supra*, en tout cas sur le fond, un certain nombre d'acteurs, notamment non-étatiques, se sont quand même essayé à des comparaisons, voire à un classement, entre les États⁴⁹ et, sans aller jusque-là, des réseaux de la société civile contribuent par leur veille à cette mobilisation⁵⁰.

La France, selon le classement établi en juillet 2017 par le Bertelsmann Stiftung et le Sustainable Development Solutions Network⁵¹, qu'on peut considérer comme le plus robuste et le plus reconnu au plan international, **se situe ainsi au 10^{ème} rang sur 157 pays étudiés quant à sa performance actuelle dans la mise en œuvre des 17 ODD**. Elle n'est donc « ni cancre, ni championne »⁵². On retrouve dans cette expertise les points forts (protection sociale, transition énergétique, santé, ...) et les faiblesses (emploi des jeunes, équité éducative, pressions sur la biodiversité, ...), régulièrement mis en avant dans d'autres contextes et par d'autres études⁵³.

De toute façon, l'étendue des ODD est telle qu'aucun pays ne peut se prévaloir meilleur qu'un autre, en tout cas pour l'instant, et que tous se heurtent à de réelles difficultés de positionnement et de mise en œuvre, à la hauteur des défis posés par certaines cibles. Si aucun pays n'a réussi à vraiment décliner jusqu'à présent l'ensemble des objectifs du développement durable, un certain nombre d'éléments ressortent des présentations effectuées à la Tribune de l'ONU, et peuvent servir d'enseignements pour notre pays :

- Premier enseignement très net : leur déclinaison suppose avant tout un **engagement politique au plus haut niveau** qui permet d'impliquer l'ensemble des Ministres et Ministères concernés. Celui-ci doit se traduire par la mise en place d'un plan stratégique national⁵⁴, décliné par chaque Ministère concerné sous la forme d'une feuille de route ;
- Deuxième enseignement aussi net : **l'implication de la société civile** dans l'élaboration de ce plan stratégique est nécessaire pour que sa déclinaison puisse être efficace et pérenne ;
- Le troisième point peut sembler contraire au discours Onusien et à l'ambition technocratique de ceux qui ont participé à l'élaboration de cet Agenda et qui voulaient le considérer comme un tout indissociable : il n'en est pas moins pragmatique. Il ne s'agit pas, tout au moins dans un premier temps, de vouloir décliner les 169 sous-objectifs de l'Agenda, mais d'**identifier les enjeux prioritaires** qui ont du sens pour le pays concerné et de les mettre en œuvre.

49 « SDG Index and Dashboards Report 2017 » - Rapport d'évaluation du Bertelsmann Stiftung et du Sustainable Development Solutions Network (SDSN), juillet 2017, faisant suite à un premier rapport de 2015 : « SDG's : are the rich countries ready ? » - Christian Kroll, Bertelsmann Stiftung ; « HLPF voluntary national reviews 2017 » - Étude Together 2030 et Newcastle University, mai 2017 ; « La France passera-t-elle le test des ODD ? » et « Mise en œuvre des ODD : que font les pays ? » - Notes IDDRI, octobre et décembre 2016.

50 « Are national voluntary reviews promoting awareness and inclusion ? » - Plateforme d'ONG européennes Concord, juillet 2017 ; Réseau SDG Watch Europe.

51 « Global responsibilities - International spillovers in achieving the goals » - SDG Index and Dashboards Report 2017.

52 Selon l'expression de l'IDDRI, *in* « La France passera-t-elle le test des ODD ? », octobre 2016.

53 À noter que ce classement place quatre pays scandinaves aux quatre premières places et que les dix premiers sont tous européens. Tous -sauf un- sont d'ailleurs auteurs d'un rapport volontaire devant les FPHN 2016 et 2017, ce qui n'est sans doute pas un hasard.

54 « Plan national d'actions » en jargon Onusien. Pour la France, la « Stratégie 2030 de transition écologique et solidaire » annoncée au FPHN 2017, et la « feuille de route nationale », annoncée lors du CICID de février 2018 (nota 39).

- Cet enseignement rejoint la recommandation que le Service d'Information du Gouvernement tire de la démarche de mise en œuvre dans les pays étrangers d'**indicateurs complémentaires au PIB** : « Un retour sur les expériences étrangères tend à montrer que la mise en place et l'appropriation d'indicateurs complémentaires au PIB doit être progressive. Une première étape, basée sur un nombre restreint d'indicateurs relativement consensuels, permet d'ancrer le principe et en facilite la médiatisation. A contrario, une démarche d'emblée trop exigeante et exhaustive risque de ne pas aboutir, faute d'accord ou d'appropriation collective»⁵⁵. Un recueil et un suivi des données statistiques pertinentes est bien évidemment un élément clef de cette stratégie et de sa déclinaison.
- Quatrième point : le plan stratégique de mise en œuvre de l'Agenda 2030 doit recouvrir une triple dimension : **Interne au pays concerné** : il s'agit de traduire pour chaque pays les 17 objectifs et d'identifier les priorités qui le concernent (et qui peuvent varier suivant les territoires) ; **Internationale** : l'action internationale du pays concerné, en particulier ses aides, doivent permettre de participer à la déclinaison des ODD dans les pays les plus concernés ; **Responsabilité sociétale des entreprises et des organisations (RSE/RSO)** : les entreprises, tout comme les collectivités territoriales, dans leur action nationale ou internationale doivent naturellement décliner ces différents objectifs.

*Aussi, en regard de ces différents enseignements et de la situation actuelle d'appropriation des ODD en France, le Comité 21 propose quatre axes principaux pour la poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda 2030*⁵⁶ :

- *définir des enjeux prioritaires dans la mise en œuvre des objectifs ;*
- *poursuivre la mesure de la qualité de la croissance ;*
- *définir dans le cadre des ODD des objectifs quantifiés et mesurer les écarts par rapport à la situation actuelle ;*
- *impliquer les acteurs non-étatiques.*

*Il faudrait y ajouter, mais ils ne sont pas traités ici, les objectifs que la France se fixe à l'international, notamment à travers l'action de l'AFD, et le budget qu'elle y consacre*⁵⁷.

3-1 Définir des enjeux prioritaires dans la mise en œuvre des ODD

Replacer la réflexion à dix ans sur les enjeux de la France peut permettre de discerner plus facilement les objectifs de développement durable prioritaires pour la France et de mieux préparer le premier exercice quadriennal de bilan de l'ensemble des ODD, qui doit intervenir en 2019. Cette priorisation thématique doit bien sûr prendre en compte la question complexe des interrelations des ODD entre eux.

Il serait vain de vouloir appliquer le cadre des ODD à la France pour en dégager des priorités spécifiques en quelques lignes. C'est pourquoi les travaux menés par France Stratégie⁵⁸ ces dernières années peuvent en constituer une base robuste, notamment **l'exercice de prospective 2017-2027** qui, à l'occasion de la dernière élection présidentielle, a cherché à éclairer les enjeux de la prochaine décennie.

55 Les nouveaux indicateurs de richesse - Service d'Information du Gouvernement, octobre 2016. http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2016/10/indicateur_de_richesses_2016.pdf

56 Il convient de souligner que ces propositions n'engagent pas France Stratégie.

57 A l'occasion de la dernière Conférence des ambassadeurs, le Président de la République a annoncé que le budget consacré à l'aide au développement passerait à 0,55% du PIB d'ici 2022.

58 <http://www.strategie.gouv.fr/>

En adoptant une approche thématique et une démarche transparente, il a conduit à la publication de diagnostics thématiques sur la société française et d'actions critiques considérées comme essentielles⁵⁹. France Stratégie a ainsi retenu plusieurs enjeux : Comment lutter contre le changement climatique ? Comment réduire la dette et restaurer notre compétitivité ? Quels leviers pour l'emploi ? Quelles réformes pour l'éducation ? Pour la fiscalité ? Comment tirer parti du numérique ? Comment garantir l'équité entre générations et l'équilibre entre métropoles et zones rurales ?, et présenté diverses options déterminantes pour l'avenir du pays : Quelle fiscalité pour le logement ? Quelle autonomie pour les établissements scolaires ? Faut-il miser sur la voiture électrique ? Quelle architecture pour la zone euro ? Quelle politique du temps de travail ? Comment réformer la fiscalité des successions ?

Ces travaux sont précieux pour « situer » la mise en œuvre des ODD en France et en permettre la priorisation. En effet, sur les 17 ODD, quatre d'entre eux sont traités directement dans le projet « 2017/2027 » : l'éducation (ODD 4), le travail et la croissance (ODD 8), les territoires (ODD 11), le changement climatique (ODD 7 et 13). Six autres sont abordés indirectement : la lutte contre la pauvreté (ODD 1), contre la faim (ODD 2) et contre les inégalités (ODD 10), l'industrie et l'infrastructure (ODD 9), la consommation et la production responsables (ODD 12), la paix et la justice (ODD 16). Cinq ne sont pas vraiment traités : la parité (ODD 5) et les thèmes relatifs à la santé (ODD 3) et à l'environnement : eau et assainissement (ODD 6), océans (ODD 14), biodiversité (ODD 15).

Quant aux autres enjeux traités par France Stratégie, ils ne correspondent pas aux intitulés des ODD, même si on les y retrouve indirectement aux travers des cibles ou sous-objectifs : jeunesse et vieillissement, compétitivité, revenus, emploi, fiscalité.

D'un autre côté on peut s'étonner que les ODD eux-mêmes n'abordent pas la question numérique (alors que, comme l'ODD 17, elle constitue un moyen), ni l'Europe (sauf en parlant de la croissance mondiale), ni la dette (qui touche tous les pays), thèmes abordés par France Stratégie.

Ces interactions thématiques correspondent d'ailleurs logiquement au vaste champ des ODD et ne posent aucun problème en soi, mais elles handicapent leur appropriation et complexifient leur applicabilité. Du reste, cette remarque inclusive s'applique à l'ensemble des travaux socio-économiques menés par ailleurs, au risque de se perdre au regard de ce qui est réellement, et prioritairement, essentiel pour tel ou tel pays, territoire ou acteur, au titre des ODD.

Dans une approche prospective, et pour faciliter leur intégration dans les travaux prospectifs des institutions publiques et des acteurs privés, elles incitent surtout à évaluer les enjeux qui, tout ou partie, sont susceptibles de constituer des facteurs de prévention des crises et à choisir les actions estimées prioritaires qui en découlent. Il est en effet indispensable compte tenu de l'étendue du champ des ODD, d'identifier des leviers socio-économiques efficaces et de les rendre lisibles et appropriables.

Le Comité 21, première plate-forme multi-acteurs de la société civile, rassemble experts et chercheurs pour produire, à travers son Comité de prospective, des publications prospectives destinées à apporter les réponses et les propositions des acteurs non-étatiques. Dans ses travaux les plus récents, il a travaillé sur la contribution de la société civile à la « sortie de crises », en analysant les causes et en évaluant la valeur ajoutée des démarches de développement durable à l'attractivité et à la prospérité des territoires⁶⁰. Depuis un an, la priorité de sa feuille de route pour les prochaines années est de contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

59 « 2017-2027 : enjeux pour une décennie » - France Stratégie et « 2017-2027 : actions critiques pour une décennie » - La documentation française - volume 1, 2016 et volume 2, 2017.

60 <http://www.comite21.org/>

Dès lors, en réponse aux différentes clefs de lecture identifiées pour l'Agenda 2030, la mise en œuvre en France des ODD pourrait avant tout (et dans un premier temps) relever des enjeux prioritaires suivants :

- la lutte contre la pauvreté et l'extrême pauvreté ;
- la lutte contre les inégalités et l'amélioration du vivre ensemble ;
- le renforcement de la protection de l'environnement et de la biodiversité ;

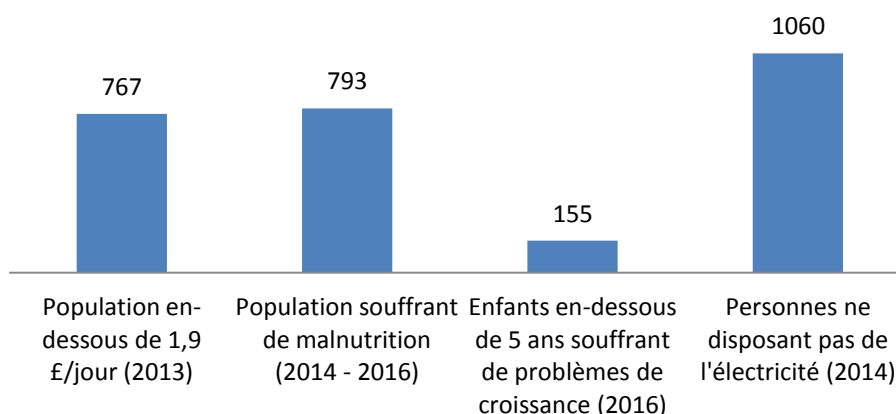
sans ignorer l'accompagnement du mouvement continu et apparemment irrépressible d'adaptation de modes plus durables de production et de consommation, sous les pressions citoyennes, les contraintes financières et les prises de conscience volontaires des entreprises et du secteur public, et sachant que l'ODD 17 sur les partenariats constitue lui aussi un vecteur prioritaire transversal.

NOTA IMPORTANT : Il ne s'agit pas ici de prioriser tel ODD par rapport à un autre, ce qui serait contraire à l'approche holistique et à la réalité interrelationnelle de l'Agenda 2030, mais d'identifier des enjeux prioritaires que la France doit relever dans la prochaine décennie et qui recouvrent chacun plusieurs ODD.

3-1-1 La lutte contre la pauvreté et l'extrême pauvreté

À l'évidence, la France ne souffre pas des mêmes difficultés que celles que l'on peut rencontrer dans les autres pays.

Chiffres clefs relatifs aux ODD pour l'ensemble de la planète (en millions d'habitants)



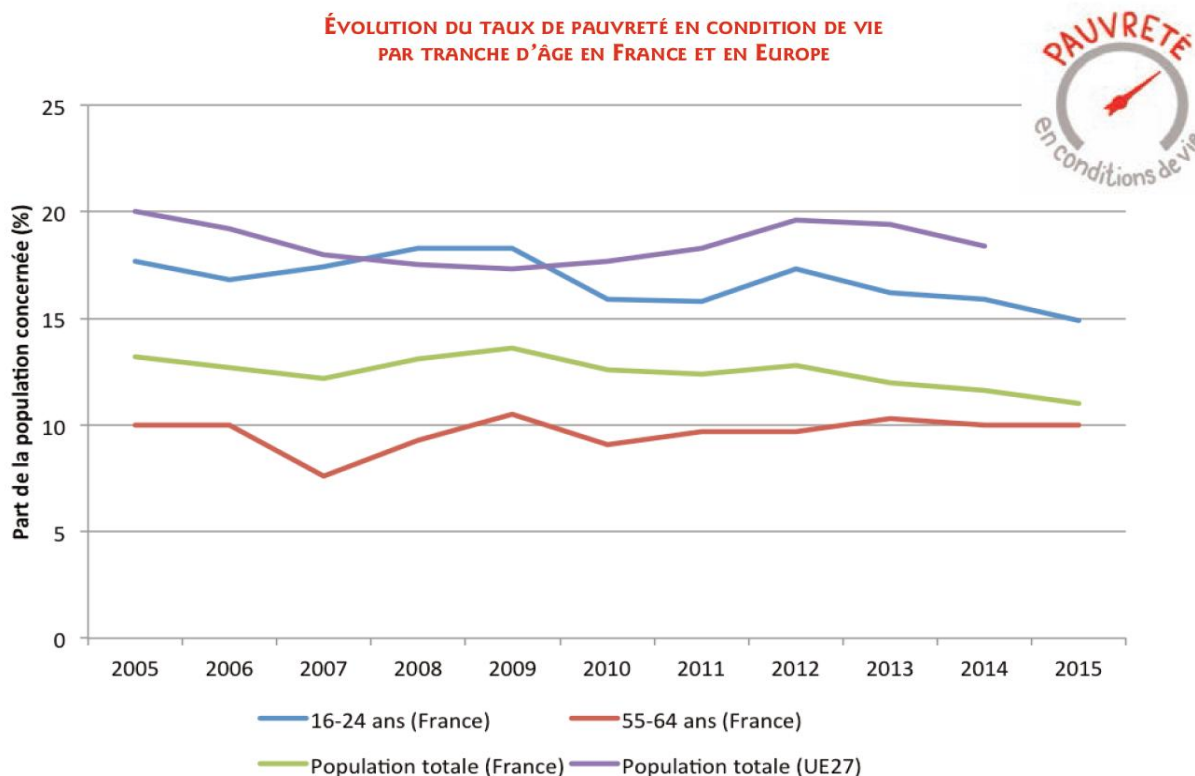
Source : *Progress towards the Sustainable Development Goals, Report of the Secretary-General, May 2017, Graphique : France Stratégie*

Pour la France, un indicateur spécifique doit donc être utilisé : même si elle a un meilleur résultat que la moyenne européenne, le pourcentage de la population souffrant de pauvreté en condition de vie est un bon indicateur de l'effort qu'il nous reste à mener dans ce domaine. Selon la définition d'Eurostat, cet indicateur, qui correspond à une situation de difficulté économique durable, désigne la part de la population qui souffre d'au moins 3 privations ou difficultés matérielles parmi une série de 9⁶¹.

61 1) avoir eu des arriérés de paiement d'un loyer, d'un emprunt hypothécaire ou de factures d'eau/gaz/électricité dans les 12 derniers mois ; 2) ne pas pouvoir chauffer son logement ; 3) ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues ; 4) ne pas pouvoir consommer de la viande ou une autre source de protéines au moins tous les 2 jours ; 5) ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances hors du logement ; 6) ne pas posséder un téléviseur couleur ; 7) ne pas posséder un lave-linge ; 8) ne pas posséder une voiture personnelle ; 9) ne pas posséder un téléphone.

Même si certains d'entre eux peuvent faire l'objet de débats dans une société (trop) imprégnée de consumérisme, c'est l'indicateur aujourd'hui utilisé par le gouvernement dans son rapport annuel⁶² sur les nouveaux indicateurs de richesse.

En 2015, 11% des personnes vivant en France métropolitaine pouvaient ainsi être considérées comme souffrant de pauvreté en condition de vie, contre 18,5 % en moyenne européenne. Les jeunes (18,5 %) sont plus touchés que les autres.



Source : Eurostat (SILC) et Insee (SRCV)

Source : *Les nouveaux indicateurs de richesse*, Service d'information du Gouvernement, Octobre 2016, La Documentation française

Diverses mesures ont été présentées par la France dans les rapports 2016 et 2017 au FPHN : Accès aux services de base et minima sociaux, Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion lancé en 2013 et actualisé en 2015 (relèvement des prestations sociales, lutte contre la précarité énergétique, accès au logement pour les plus démunis, aides aux familles...), soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS), ...

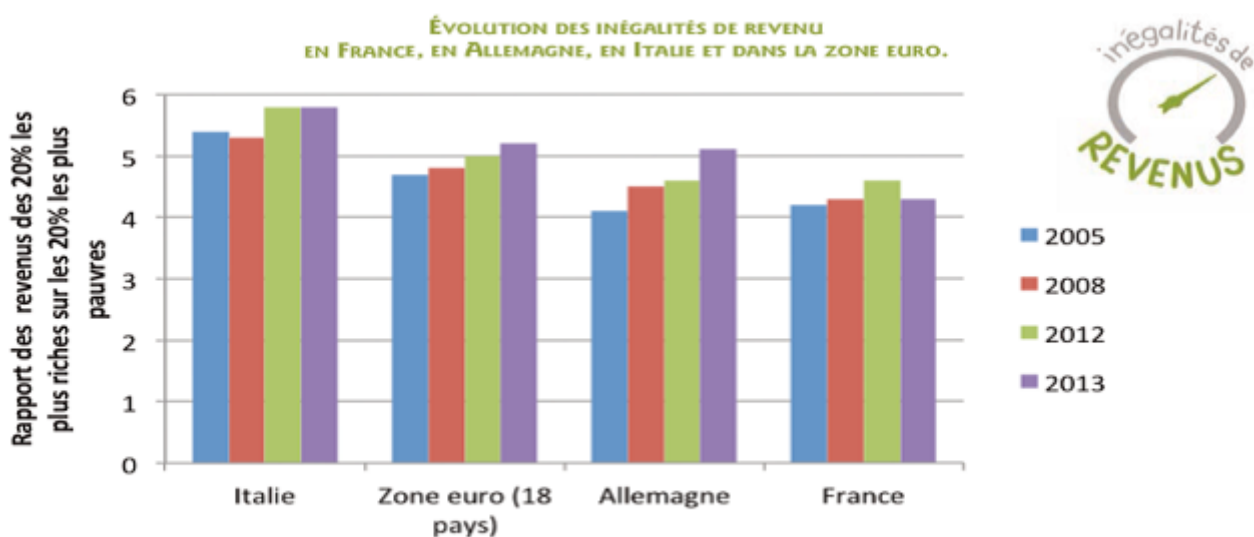
Mais force est de reconnaître que plus de 8 millions de Français vivent encore dans la précarité dans la cinquième puissance du monde ! Les ODD sont donc l'occasion de corriger ce paradoxe aux yeux des autres pays. Dans un premier temps, un nouveau Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale est en préparation.

62 <http://www.gouvernement.fr/le-rapport-2017-sur-les-indicateurs-de-richesses>.

3-1-2 La lutte contre les inégalités et l'amélioration du vivre ensemble

L'un des maux dont souffrent plus particulièrement les pays développés, souligné en particulier dans la note 2017-2027 de France Stratégie sur la croissance et la répartition des revenus, réside non seulement dans la faiblesse de la croissance, mais également dans l'accentuation des inégalités de salaires et de revenus : la croissance ne bénéficie plus au plus grand nombre, ce qui conduit d'autant plus à la remettre en question. La hausse des inégalités entraîne ensuite très probablement un moindre investissement dans l'éducation des personnes au plus faible revenu, ralentissant encore plus la croissance et accentuant encore les inégalités.

L'indicateur⁶³ comparant la rémunération totale des 20% des ménages les plus aisés et celle des 20% des ménages les plus modestes⁶⁴ montre qu'en France, ce rapport est proche de son niveau d'avant-crise voisin de 4,4 en 2014, alors qu'il progresse en moyenne dans l'ensemble de la zone euro.



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2013.

Eurostat (SILC). L'année est l'année de perception du revenu.

Source : *Les nouveaux indicateurs de richesse, 2016, Service d'information du Gouvernement*

Plus généralement, un certain nombre de « lignes de failles »⁶⁵ apparaissent au sein de la société française, la divisent et remettent en cause le « vivre ensemble » : ce sont notamment les coupures qui existent entre des métropoles qui se développent et créent de la richesse et des villes moyennes et des territoires ruraux qui peinent à trouver de nouveaux moteurs de croissance, entre une France du Nord-Est qui a subi de plein fouet le choc de la désindustrialisation et qui peine à s'en remettre et une France du Sud-Ouest plus prospère, entre des personnes en activité et des personnes en dehors de l'emploi, ou encore l'accroissement de la dette, qui pèsera sur les générations futures.

C'est une formation initiale et continue qui ne permet plus de faire fonctionner l'ascenseur social qui était la promesse d'espoir des catégories défavorisées, et qui reproduit aujourd'hui les inégalités sociales. Ce sont des choix collectifs qui se souvent exercés au détriment des jeunes dans le fonctionnement du marché du travail, l'accès au logement, la couverture des risques de perte de revenu, les ressources consacrées à l'éducation et aux retraites.

63 Source : *Les nouveaux indicateurs de richesse, 2016, Service d'information du Gouvernement, Octobre 2016.*

64 Les revenus prennent en compte l'ensemble des revenus d'activité et de remplacement, ainsi que les prestations sociales. Il s'agit donc d'un indicateur d'inégalités « après redistribution ».

65 « Lignes de faille, une société à réunifier » - Rapport de France Stratégie, octobre 2016 ; « Rapport sur l'état de la France » – Rapport du CESE, mai 2017.

C'est aussi tout l'enjeu que recouvre l'évolution des villes, dans le cadre mondial d'une urbanisation exponentielle. L'Agenda 2030 insiste ainsi également sur la nécessité de leur amélioration : elles doivent être ouvertes à tous, résilientes et durables ; il souligne l'attention particulière qu'il convient d'apporter dans l'accès de tous à un logement et à des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, notamment à l'eau potable, dans l'éradication des bidonvilles et l'assainissement des taudis, dans l'amélioration de la qualité de l'air et de la gestion, notamment municipale, des déchets.

C'est à ces inégalités sociales et territoriales et à ce déclin du vivre ensemble que la société française doit remédier dans les prochaines années et qui passe vraisemblablement par l'amélioration, voire la réforme, de certaines nos institutions sociales et économiques, comme le marché du travail, l'accès au logement ou les systèmes de formation initiale et continue.

Dernière ligne de faille enfin : les conditions d'accueil des réfugiés et d'intégration des populations étrangères constituent aussi un thème prioritaire de ces Objectifs du développement durable, qui s'applique plus particulièrement aux pays développés, et qui est d'autant plus prioritaire que le nombre de réfugiés climatiques est amené à croître de façon très importante dans le futur.

Bien d'autres inégalités sont naturellement à souligner à l'égard du genre, des handicapés ou des populations autochtones⁶⁶ : elles doivent être traitées en considérant à la fois les difficultés principales à l'échelle mondiale, mais aussi les problématiques plus concrètes qui se posent pays par pays.

Et aux inégalités sociales, territoriales, intra et inter-générationnelles, il faut ajouter les inégalités environnementales.

La France a présenté dans son rapport 2016 au FPHN les mesures qu'elle met en place pour réduire ces inégalités, qui recouvrent plusieurs ODD : politiques d'éducation, de formation et d'emploi, redistribution fiscale et mécanismes de solidarité interterritoriaux, loi Égalité et citoyenneté, Plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2015-2017, rôle de l'AFD au plan international... Pour 2017, c'est l'égalité femmes-hommes (ODD 5 retenu par l'ONU) qui a fait l'objet du rapportage au FPHN, l'ODD spécifique aux inégalités n'étant rapporté qu'en 2019.

Le problème des inégalités est plus diffus que pour la pauvreté, mais il n'en est pas moins un marqueur de notre cohésion sociale, comme le montrent les débats socio-économiques actuels, et de notre image à l'international. La mise en œuvre des ODD est l'occasion de renforcer les politiques en la matière.

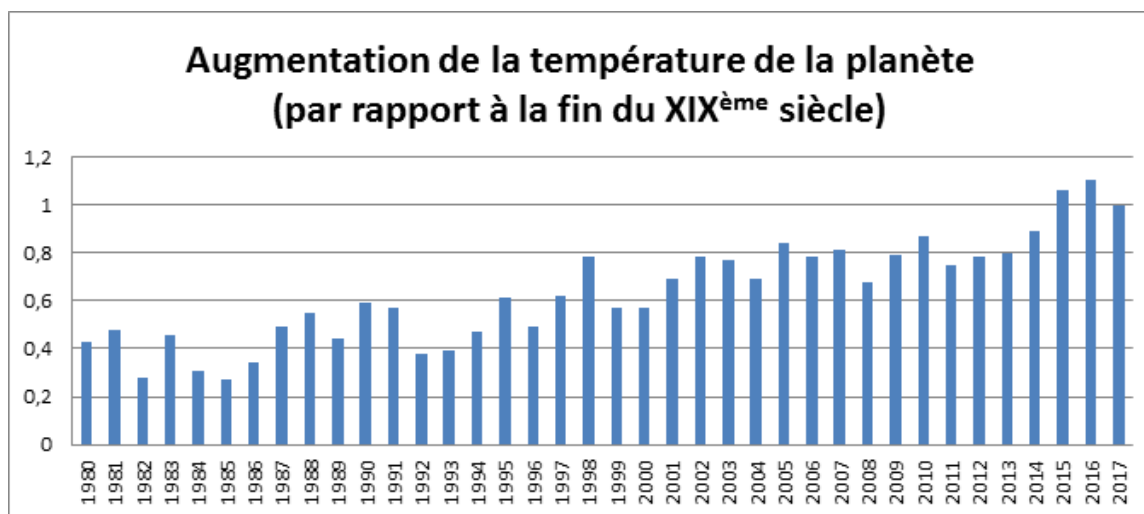
3-1-3 Le renforcement de la protection de l'environnement et de la biodiversité

On retrouve ici assez naturellement trois objectifs classiquement contenus dans l'Agenda 2030 : la lutte contre le changement climatique (ODD 13), la protection de la biodiversité (notamment à travers les populations d'oiseaux) (ODD 15) et la protection des milieux aquatiques (ODD 6 et 14).

Sur le changement climatique, il convient de souligner que les Objectifs de développement durable ont été adoptés en septembre 2015 par l'ONU avant l'Accord de Paris, conclu en décembre de la même année : cet Accord est d'ailleurs le premier, et principal, point permettant de décliner l'ODD 13. C'est pourquoi cet ODD n'évoque pas les principaux objectifs retenus dans l'article 2 de l'Accord de Paris : atténuation (objectif de 1,5°C à 2°C), adaptation, flux financiers, ... La réflexion menée sur la prochaine décennie (projet 2017-2027) montre que les efforts effectués aujourd'hui par les différents pays ne permettent pas d'espérer pouvoir limiter la hausse de la température dans la fourchette de température envisagée par l'Accord de Paris.

66 Particulièrement en Guyane, à Mayotte et en Nouvelle Calédonie.

Le rythme des changements climatiques observés en 2015 est décrit comme « inquiétant » et « sans précédent » par l'Organisation météorologique mondiale. L'année 2016 se signale par une forte hausse de la température moyenne, qui est désormais supérieure d'environ 1,2 °C à celle prévalant à l'époque pré-industrielle, avec des épisodes dépassant de 20 °C les normales saisonnières dans l'Arctique.



Source : France Stratégie, à partir des données du NASA Goddard Institute for Space Studies (GISS)

Cette évolution du climat a pour conséquence une montée en fréquence et en intensité d'événements climatiques et météorologiques comparables pour certains d'entre eux à de véritables catastrophes naturelles, avec des dommages matériels, mais aussi humains de grande ampleur. Dans un contexte où l'espoir de limiter la hausse de la température en dessous de 1,5°C apparaît désormais quasi nul, la nécessité d'agir est plus urgente que jamais.

En fixant des objectifs ambitieux - contenir la hausse de la température de la planète sous les 2°C et parvenir à la neutralité carbone dans la seconde moitié de ce siècle -, l'Accord de Paris a permis de relancer la dynamique climatique mondiale. Cependant, pour atteindre de tels objectifs, il est impératif de diminuer les émissions mondiales d'environ 30 % supplémentaires à l'horizon 2030 par rapport aux engagements pris par les différents pays.

Le premier bilan, qui sera dressé en 2018 par l'ONU de la « Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques » (CCNUCC), d'ores et déjà annoncé comme alarmant, conduira donc inéluctablement à de nouvelles négociations, visant à ce que l'ensemble des pays durcissent leurs engagements de réduction d'émissions. En outre, si l'Union européenne et la France demeurent fidèles à l'Accord de Paris en dépit du changement d'attitude des USA⁶⁷, la logique voudrait qu'elles se donnent pour objectif de parvenir à une société neutre en carbone dès le début de la deuxième moitié de ce siècle.

Comme la lutte contre le changement climatique, la **protection de la biodiversité** bénéficie d'une Convention cadre, la Convention sur la diversité biologique (CDB), adopté lors du Sommet de la Terre à Rio en 2012, et à l'image du GIEC, d'un groupe d'experts mondiaux, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques⁶⁸.

Point similaire supplémentaire, les efforts effectués pour protéger la biodiversité sont insuffisants : en 2010, à Nagoya, les pays présents ont reconnu que la perte de biodiversité se poursuivait à un rythme soutenu sur toute la planète, avec la perspective que la population mondiale actuelle de 7,2 milliards devrait atteindre 8,5 milliards d'ici 2030, d'après l'ONU. Le Protocole de Nagoya sur

67 Lire « L'esprit Bula devant Donald Trump : une autre version de David et Goliath » - Note du Comité 21, juin 2017.

68 IPBES.

l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, adopté par les 193 pays signataires de la CDB, est issu de cette Conférence. Les Etats-Unis qui n'ont jamais signé la CDB n'y sont naturellement pas associés.

Mais, en dépit de ces décisions, les perspectives actuelles ne sont pas meilleures, comme l'a montré une récente étude académique⁶⁹ sur les évolutions des populations de plus de 27 000 espèces de vertébrés terrestres, soit la moitié des mammifères, oiseaux, reptiles et amphibiens connus, ces espèces reculant massivement, à la fois en nombre d'animaux et en étendue.

Pour la France, la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) est la concrétisation de l'engagement français au titre de la CDB. Après une première phase 2004-2010 basée sur des plans d'actions sectoriels, la SNB 2011-2020 vise un engagement plus important des acteurs dans tous les secteurs d'activité, à toutes les échelles territoriales, en métropole et outre-mer (dont l'immense richesse doit être soulignée). La SNB cherche à d'atteindre 20 objectifs fixés pour préserver, restaurer, renforcer, valoriser la biodiversité et en assurer un usage durable et équitable.

Malgré cela et de nombreux outils réglementaires, l'érosion de la biodiversité se poursuit pour de multiples raisons : urbanisation et infrastructures, uniformisation de certaines pratiques agricoles, produits phytosanitaires, ... On peut espérer que la nouvelle Agence française de la biodiversité (AFB), établissement public de l'Etat⁷⁰, contribue à freiner, et peut-être stopper, cette évolution.

Enfin, **sur les milieux aquatiques**, l'Agenda 2030 introduit un objectif spécifique lié à la protection des océans, destiné à lutter contre la pollution, la surpêche et les effets du réchauffement climatique. Ceux-ci se traduisent en effet par une acidité de plus en plus forte de l'eau (entraînant la disparition des coraux) et un réchauffement de la surface, mais aussi des couches profondes de l'océan conduisant à une élévation du niveau de la mer et, probablement, à des épisodes cycloniques plus importants⁷¹.

Là encore, la préservation d'un tel « bien commun » ne peut provenir que d'un effort de l'ensemble des pays de la planète et d'un contrôle des entreprises concernées, notamment pour la surpêche.

3-2 Poursuivre la mesure de la qualité de la croissance

L'Agenda 2030 donne l'occasion de relancer les débats récurrents sur la croissance, sa forme et sa pertinence, illustrés par de nombreux travaux de chercheurs et d'économistes : croissance vs. décroissance, croissance verte vs. changement de modèle, économie réelle vs. financiarisation, croissance vs. richesse... Il permet aussi de s'interroger sur l'efficacité macro-économique des « nouveaux modèles » (économies circulaire, de fonctionnalité, collaborative, ...), issus notamment de la révolution numérique, indépendamment de leurs qualités sociétales, ainsi que sur les conséquences réelles de cette révolution sur l'emploi et la création de richesses.

Comme pour les priorités thématiques précédentes, la mise en œuvre de l'ODD 8⁷² est évidemment liée aux évolutions de la mondialisation, en termes géopolitiques : risques impactant lourdement les économies mondiales (guerres, migrations, terrorisme, et leurs conséquences écologiques), augmentation de la pauvreté, des inégalités et des migrations, endettement, raréfaction des ressources naturelles..., comme en termes de transformation des processus de production, entraînée par l'explosion de l'économie digitale⁷³.

69 « Proceedings of the National Academy of Sciences » - Université nationale autonome du Mexique et Stanford University, juillet 2017.

70 Créé par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

71 Comme on vient de le voir aux Antilles...

72 ODD 8 : Travail décent et croissance économique.

73 « Mondialisation : reflux ou mutation ? » - Alternatives économiques, octobre 2017.

Dans le contexte actuel de croissance modeste, sinon faible⁷⁴, et d'incertitudes, il est de toute façon nécessaire de s'appuyer sur de nouveaux leviers économiques, technologiques et sociétaux, porteurs de confiance et de mobilisation collective : nouveaux services digitaux, innovation dans les politiques publiques, partenariats public-privé, montée en gamme et qualité et décarbonation de la production, travail décent et parité, territoires et économie de proximité, transition énergétique et écologique, soutenabilité des ressources, ...

À défaut de croissance forte dans les économies avancées, c'est la qualité de la croissance qui peut être prioritairement recherchée. D'ailleurs des facteurs qualitatifs complémentaires d'évolution de la croissance émergent depuis plusieurs années :

- par l'optimisation performancielle des entreprises et des organisations ;
- à travers les facteurs de compétitivité hors-coût ou hors-prix : performance environnementale et énergétique, relations sociales, gouvernance, engagement sociétal, en particulier dans le domaine de la RSE⁷⁵, qualité des produits, innovation, design, image de marque, développement des réseaux de distribution... ;
- à travers la transformation financière des entreprises et des organisations : notations extra-financières, facilitation à l'accès au capital pour financer l'économie réelle, orientation des flux d'épargne vers des entreprises aux comportements responsables, investissement socialement responsable – ISR -, respectant les critères ESG) ;
- à travers l'évolution même des entreprises (projet de PACTE en cours de débat) ;
- à travers l'économie sociale et solidaire.

En conséquence, cette croissance qualitative doit être mesurée à l'aune de nouveaux indicateurs de richesse, matériels comme immatériels, tant la mesure des progrès est la condition préalable à l'action, même si elle n'est pas en soi suffisante et doit être relayée par la volonté politique.

L'élargissement de la nature des indicateurs par rapport à l'évaluation traditionnelle du PIB est aujourd'hui, non seulement une exigence reconnue quand on parle de développement durable et un facteur de cohérence entre objectifs élargis et résultats globaux. Elle constitue aussi, peut-être surtout, l'amorce d'un questionnement sur la nature de nos véritables besoins, condition sans doute *sine qua non* d'une véritable transformation.

Cette ouverture est déjà une réalité pour notre pays : ainsi, la loi d'avril 2015⁷⁶ sur les **nouveaux indicateurs de richesse** a demandé au Gouvernement de présenter chaque année, parallèlement au projet de loi de finances, l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs permettant de mieux rendre compte de la croissance, au-delà du niveau mesuré par le PIB.

France Stratégie et le CESE ont mené en 2015 une concertation qui leur a permis de proposer un tableau de bord composé d'une dizaine de mesures. Le Service d'information du gouvernement a ainsi publié en octobre 2015 et 2016, et en mars 2018, trois rapports⁷⁷ successifs, présentant l'évolution d'une dizaine d'indicateurs, ainsi qu'une « évaluation qualitative ou quantitative de l'impact des principales réformes engagées l'année précédente et l'année en cours et de celles envisagées pour l'année suivante, notamment dans le cadre des lois de finances, au regard de ces indicateurs et de l'évolution du PIB ».

74 L'OCDE table sur une prévision de +1,6% en 2018 - Études économiques de l'OCDE : France, septembre 2017.

75 Se référer aux travaux de la Plateforme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises.

76 Loi 2015-411 du 13 avril 2015 visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques, dite « Loi Sas ».

77 <http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/a9rb245.pdf>

Ces nouveaux indicateurs de richesse proposent des indicateurs spécifiques qui mesureront la réussite de ces politiques : le taux d'emploi qui est considéré par beaucoup de Français comme un thème prioritaire ; un indicateur d'inégalités, le rapport entre le revenu des 10 % les plus riches et celui des 10 % les plus pauvres (S90/S10), qui se rapproche dans la philosophie de l'Agenda 2030 de l'objectif d'une croissance du revenu des quatre premiers déciles plus importante que la moyenne ; un indicateur lié enfin aux inégalités issues de l'éducation à travers la part des décrocheurs et des personnes qui sortent sans diplôme du système scolaire (même si cet indicateur ne pouvant être mesuré en raison d'une rupture de la série statistique depuis 2013 a été remplacé par la mesure des diplômés ayant obtenu au moins un CAP ou un BEP).

Cette mesure de la qualité de la croissance, déjà amorcée, constitue une déclinaison naturelle de l'objectif de développement durable des pays : elle doit donc être poursuivie et améliorée, et surtout mieux connectée aux exercices budgétaires annuels, comme cela se fait au Danemark et en Norvège, en particulier.

Tant qu'il y aura inadéquation entre la langue des politiques, adeptes de l'unique PIB, et des médias qui les relaient, et la langue des experts, adeptes d'une évolution des nouveaux indicateurs de richesse, ceux-ci ne seront pas appropriés, et il risque de ne rien se passer.

3-3 Définir dans le cadre des ODD des objectifs quantifiés et mesurer les écarts par rapport à la situation actuelle

L'identification d'enjeux prioritaires, proposée *supra*, s'apparente à une analyse de matérialité, mise en œuvre depuis quelques années, notamment par un certain nombre d'entreprises. Dans le même esprit d'efficacité et de rigueur dans la « gestion » des ODD, il pourrait être souhaitable de mesurer, d'abord et tout au moins dans un premier temps, les efforts à entreprendre pour atteindre les objectifs prioritaires par l'« analyse des écarts »⁷⁸. Cette méthode adoptée par un certain nombre de pays, notamment par le Bangladesh, et comme on peut le voir en annexe 2, permettrait en outre de rapprocher la déclinaison effective des ODD des débats budgétaires, comme le demande la « loi Sas » précitée.

Elle s'avère indispensable pour mesurer la réalité des performances de la France en regard des discours, des promesses et des objectifs, qui souvent la masquent en donnant l'impression que la promesse ou l'annonce de l'objectif suffit à sa mise en œuvre effective.

Elle n'est pas exclusive d'un examen complet des progrès au tamis des grilles d'indicateurs traditionnels et adaptés aux ODD, exercice actuellement en cours dans le cadre d'un groupe de travail précédemment mentionné, mais elle présente l'avantage de pouvoir être sans doute mieux comprise, plus « appropriable » par le plus grand nombre et politiquement plus lisible. Elle permet aussi d'identifier la spécificité des ODD en regard des politiques publiques traditionnelles.

⁷⁸ Ou « gap analysis ». L'écart global résulte de la confrontation des réalisations et des prévisions de coût pour une même période. L'analyse des écarts est à la base de la gestion budgétaire et du contrôle de gestion.

3-4 Impliquer les acteurs non-étatiques

L'objectif 17 poursuit deux objectifs principaux : trouver les moyens nécessaires à la mise en œuvre des ODD d'ici 2030 en multipliant les sources de financement, entre acteurs publics et privés et en mutualisant les moyens ; faire adhérer à l'Agenda 2030, non seulement les États, jusqu'ici principaux acteurs du développement, notamment à l'international, mais encore l'ensemble des acteurs non-étatiques, dont les entreprises et les citoyens.

Pour la plupart des pays, cette participation des acteurs non-étatiques est déjà amorcée, à des degrés divers, comme on l'a vu dans les pages qui précèdent.

Pour la France, elle est effective depuis longtemps et devrait se poursuivre dans le cadre de la déclinaison de l'Agenda 2030 et de l'élaboration collective prochaine de la « Stratégie 2030 de transition écologique et solidaire » ou de la « Feuille de route nationale » récemment annoncée.

Pour sa part, le Comité 21, comme d'autres associations, s'emploie au dialogue multi-acteurs puisque c'est sa raison d'être depuis sa création, tout comme France Stratégie et d'autres institutions et structures privées qui élaborent leurs travaux en concertation avec de nombreux acteurs.

Pour aller plus loin dans cette implication de la société civile dans la mise en œuvre des ODD, il serait souhaitable de ne pas la « limiter » à une concertation/participation périodique, mais d'instaurer une véritable « co-construction » de la future « Feuille de route nationale » : rédaction conjointe de certains thèmes (à l'instar de la présente note), co-élaboration de propositions, élargissement des acteurs non-étatiques concernés...

Plus largement, en partant ainsi de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, cette implication requalifiée ouvrirait la voie à un renouvellement des relations entre l'État et la société civile, toujours insatisfaisantes malgré les très nombreux dispositifs de participation existantes, l'un des enjeux étant de développer une véritable et inclusive « citoyenneté écologique »⁷⁹.

79 Comme l'a montré le premier « Forum sur la citoyenneté écologique », organisé par le Comité 21, le 25 janvier dernier à l'AFD.

4- La valeur ajoutée des ODD

La pauvreté dans le monde est trop largement répandue, les inégalités présentes trop importantes, la destruction de notre planète trop rapide pour que nous puissions nous en désintéresser. Dès lors, les pays en développement comme les pays développés se doivent de mettre en œuvre l'Agenda 2030 : une implication politique au plus haut niveau, un plan stratégique de mise en œuvre, une feuille de route ministère par ministère, une large implication de la société civile, la mise en place d'un tableau de bord de suivi et d'indicateurs pertinents en constituent quelques éléments nécessaires.

Si, au niveau global, le rapportage instauré par les Nations Unies permet d'entraîner un pays par rapport à un autre, à travers des comparaisons émulatrices, voire un classement international, établi à partir d'indicateurs partagés par tous, et, partant, d'avoir un effet d'entraînement mondial, il sera sans doute bénéfique à terme pour la planète et ses habitants, même si, au niveau de chaque pays, on ne pourra en tirer des enseignements réellement objectifs qu'en pondérant ces évaluations par la prise en compte des différences de contexte démographique, géographique, institutionnel et budgétaire, qui peuvent s'avérer considérables.

Il est évidemment encore trop tôt pour juger de l'efficacité de la mise en œuvre des ODD par rapport à celle des politiques traditionnelles : « **en quoi les ODD renouvellent-ils l'exercice politique ?** » est sans doute la question clef à laquelle il faut répondre pour révéler leur valeur ajoutée, ce qui n'est pas la moindre difficulté de l'exercice de rapportage. Mais sans doute cette réponse est-elle aujourd'hui prématurée et ne sera-t-elle satisfaite qu'en cours d'exercice.

Sans garantie d'exhaustivité, on peut, même seulement dix-huit mois après leur adoption, esquisser quelques composantes de cette valeur ajoutée, pour l'instant encore indéterminée :

- en premier lieu, l'affirmation renouvelée au plus haut niveau planétaire de l'exigence d'un **changement de modèle socio-économique**, notamment aux niveaux de la production et de la consommation, face aux excès d'une certaine mondialisation et de ses promesses non tenues d'un monde plus durable et plus humain. Ce nouveau modèle doit non seulement lutter contre la faim et l'extrême-pauvreté partout dans le monde « sans oublier personne », mais aussi lutter contre les inégalités et réconcilier les notions de développement, de protection de l'environnement et de paix ;
- à travers la réincarnation de la formule émanant de l'Agenda 21 de 1992 « du local au global », **les ODD redonnent un sens au local**, celui-ci étant dès lors complémentaire à la mondialisation, et non lui étant opposé. De plus, les ODD peuvent permettre aux responsables des collectivités de démontrer que les différents documents d'urbanisme, souvent vécus comme des contraintes, servent en fait un dessein plus large conjuguant progrès et protection ;
- les progrès liés aux **nouvelles formes de gouvernance**, supra- et intra- étatiques, et au partage des responsabilités qu'ils proposent. L'ODD 17 peut en cette matière être utilement décliné sur le plan local, en initiant des partenariats publics et privés ;
- les bénéfices tirés de la mise en œuvre de **politiques inclusives** prenant en compte les trois piliers du développement durable, notamment le pilier social (« ne laisser personne sur le côté ») et la responsabilité sociétale. Le citoyen peut ainsi être incité à aller au-delà des conflits locaux qui semblent se multiplier (exclusion vs. syndrome *nimby*, sécurité environnementale vs. sécurité sociale, prise en compte du sociétal vs. protection des acquis sociaux, aides aux pays en développement vs. sécurité migratoire) ;

- les bénéfices liés à la **participation de l'ensemble des parties prenantes**, publiques comme privées, nationales et territoriales, qui leur fait bénéficier de méthodes et de bonnes pratiques initiées dans chacun des pays et, partant, qui peut conduire à améliorer la performance globale de ces pays ;
- les **bénéfices budgétaires** escomptés d'une meilleure cohérence des politiques ;
- les progrès liés à l'**élargissement qualitatif des indicateurs**, au-delà du PIB, pour mesurer ces bénéfices, ce qui induit un gros effort de recherche et l'accroissement des capacités statistiques. On ne peut encore une fois qu'insister sur la nécessité absolue de leur progression et de leur utilisation effective dans l'économie *mainstream*, faute de quoi aucune transformation ne sera jamais possible, car deux mondes continueront à (mal) coexister : celui de l'actionnariat et celui du partenariat ;
- les bénéfices, directs et indirects, de la **coopération internationale** et de l'aide au développement, intrinsèquement liés aux ODD ;
- la réaffirmation du « **bien commun** » **planétaire**, pouvant conforter le rôle de l'ONU. En effet, on peut lire les 17 ODD comme autant de désignations de biens communs traversés par les différentes théories qui les caractérisent : biens publics mondiaux, choses communes ou « *res communis* », biens privés ayant une utilité commune (mixte). Ainsi, l'idée, lancée par le PNUD dans son premier rapport annuel du Millénaire, que les biens publics mondiaux sont indispensables à l'échelle planétaire, trouve enfin une concrétisation, associant environnement et développement dans un cadre institutionnel, en l'occurrence les Nations Unies, dont la vocation originelle, le maintien de la paix, s'incarne aujourd'hui dans des objectifs de durabilité.

Dans le cas de la France, l'enjeu est donc de développer cette valeur ajoutée, pour l'instant potentielle, et d'en mesurer l'impact sur la croissance et l'emploi, sur la production et la consommation, sur la sécurité, sur la parité, sur la santé, sur l'environnement, pour ne prendre que quelques enjeux, par rapport aux politiques menées depuis des années, et dont on connaît les succès, mais aussi les impasses.

La déclinaison française des ODD pourra ainsi conforter la place de la France dans la défense de la planète⁸⁰ place largement reconnue à la suite de la signature de l'Accord de Paris.

80 Plateforme internet « Make our planet great again », lancée en juillet 2017 par le Président Macron.

Annexe 1 : La liste des ODD

- Objectif 1 :** Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- Objectif 2 :** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- Objectif 3 :** Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- Objectif 4 :** Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- Objectif 5 :** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- Objectif 6 :** Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
- Objectif 7 :** Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable
- Objectif 8 :** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- Objectif 9 :** Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- Objectif 10 :** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- Objectif 11 :** Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- Objectif 12 :** Établir des modes de consommation et de production durables
- Objectif 13 :** Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions⁸¹
- Objectif 14 :** Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- Objectif 15 :** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- Objectif 16 :** Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- Objectif 17 :** Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

81 Étant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est la principale structure intergouvernementale et internationale de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques.

Annexe 2: La mise en œuvre des ODD dans différents pays

Allemagne

La Stratégie nationale de développement durable, initiée en 2002 et renouvelée tous les 4 ans, a été adaptée en 2016 aux nouveaux enjeux des ODD. Elle est concertée avec les parties prenantes et ses progrès sont mesurés tous les 2 ans dans un rapport de l'Office fédéral statistique.

C'est directement la Chancellerie qui assure la responsabilité politique de cette Stratégie, avec le concours de deux structures nationales : Le « Comité des secrétaires d'État pour le développement durable » et le « Conseil parlementaire du développement durable ». Le Parlement allemand est également chargé d'évaluer l'impact du Gouvernement fédéral en matière de développement durable. Chaque ministère est d'autre part responsable de la durabilité de ses propres actions. Par ailleurs, un « Conseil pour le développement durable », composé de quinze représentants des forces économiques et sociales, assiste le Gouvernement par ses conseils et son dialogue.

Cinq conférences publiques se sont tenues en 2016 dans les Länder en présence de tous les acteurs locaux, dont les suites ont enrichi l'adaptation de la nouvelle Stratégie présentée par la Chancelière elle-même le 31 mai 2016, et aussitôt publiée sur Internet.

Enfin, un Forum d'échanges avec les ONG et la société civile a lieu 3 ou 4 fois par an, dans la perspective d'une « Charte du futur », considérant les enjeux planétaires et la responsabilité du pays à leur égard. Suite à l'adoption de l'Agenda 2030, les priorités de la politique allemande sont en effet très marquées par l'aide au développement et par sa responsabilité envers les pays pauvres, « leaving no one behind » constituant l'un des mots d'ordre de cette Stratégie.

Belgique

Le développement durable a été inscrit dans la Constitution belge en 2007 et divers stratégies et plans globaux de développement durable préexistaient depuis plus longtemps encore aux différents niveaux politiques du pays (Wallonie, Flandres, Bruxelles). Leur adaptation à l'Agenda 2030 s'est faite en 2016 à travers l'« Examen national volontaire »⁸² proposé par l'ONU et qui a abouti à une première Stratégie nationale de développement durable, approuvée au printemps 2017, après consultation de toutes les parties prenantes et des très nombreuses structures de concertation existantes aux trois niveaux de la gouvernance belge.

Cette première VNR a été coordonnée par un « Comité directeur politique » présidé par le Premier ministre et composé de représentants des différents niveaux fédéraux et fédérés. C'est le Ministère du développement durable qui assure l'animation de la Stratégie. Les données ont été collectées avec le concours de la « Conférence interministérielle du développement durable », du Ministère des Affaires étrangères et de l'Institut statistique interfédéral.

82 Ou « Volunraty National Review » (VNR).

Chine

C'est dans le cadre du 13^{ème} Plan quinquennal de développement, approuvé par la 12^{ème} Assemblée nationale populaire en mars 2016, que s'inscrit la mise en œuvre de l'Agenda 2030 que la Chine a approuvé en septembre 2015.

Ses priorités, rentrant sous le principe des « responsabilités communes, mais différenciées », sont surtout marquées par la lutte contre la pauvreté et la faim, la justice sociale et la paix, l'équilibre territorial entre urbain et rural, l'égalité des genres, la protection de l'environnement et le climat.

2016 a été la première année de déclinaison chinoise des ODD, à travers la coordination entre les différents organes gouvernementaux et la communication destinée à la mobilisation collective. La Chine a ainsi élaboré et diffusé un « position paper » de mise en œuvre de l'Agenda 2030. Dans ce cadre, elle met particulièrement l'accent sur l'aide au développement et ce qu'elle appelle la « coopération Sud-Sud ».

Colombie

La Colombie a placé l'Agenda 2030 sous l'égide de son « Plan National de Développement » (PND) et sélectionné 92 des 169 cibles dans son système d'évaluation statistique SINERGIA.

C'est dès février 2015 qu'a été créée une Commission de haut niveau d'application de l'Agenda 2030 (« Commission ODD »), composée des acteurs de tous les niveaux et secteurs, autour de 5 groupes de travail : indicateurs, territoires, ressources, international, communication. Après un an de fonctionnement, cette Commission a pu intégrer dans le PND une stratégie de « Croissance verte », avec l'appui du « Conseil national de la politique économique et sociale » (CONPES) et l'implication des pouvoirs locaux et de toutes les parties prenantes.

La Colombie a fait le choix de présenter devant le FPHN un rapport documentant un nombre limité d'objectifs pour permettre d'en suivre plus efficacement les progrès. À noter qu'elle s'est « jumelée » avec la Finlande pour avancer ensemble dans la mise en œuvre des ODD.

Danemark

Un « Plan national d'actions » a été mis au point, sur la base des « 5 P »⁸³ formulés par l'ONU en septembre 2015, chaque « P » étant assorti de cibles spécifiques (37 au total), avec un ou deux indicateurs par cible.

Le Gouvernement présentera tous les ans au Parlement un Rapport d'évaluation, ainsi qu'un Rapport quadriennal soumis au débat parlementaire. Le Bureau danois de statistique fournira chaque année un rapport statistique. C'est le Ministre des Finances qui coordonne la mise en œuvre du Plan national, en liaison avec le Ministre des affaires étrangères pour les rapports avec l'ONU. Précision particulièrement intéressante : c'est à l'aune des ODD que le budget danois est arbitré. De plus, ils constituent désormais la base référentielle de l'aide au développement et à l'action humanitaire, reflétées dans un document « Le monde en 2030 ».

La concertation avec les parties prenantes s'exerce à travers plusieurs cercles : la société civile (« Groupe danois des 92 »), le monde des affaires, les régions et les municipalités, la jeunesse et les institutions académiques.

83 Regroupement des 17 ODD en 5 catégories : Prosperity, Planet, People, Peace, Partnerships.

Finlande

La Finlande a été l'un des premiers pays à constituer une Commission nationale du développement durable un an après la Conférence de Rio, fonctionnant sous l'égide du Premier Ministre avec un large panel de parties prenantes. Elle a élaboré une Stratégie nationale en 2006, renouvelée en 2013 « The Finland we want. Society's commitment to sustainable development », et adaptée à l'Agenda 2030 en avril 2016.

La coordination de sa préparation et de sa mise en œuvre est confiée au Premier ministre, avec un Secrétariat opérationnel animant l'action des ministres, le Ministre des affaires étrangères et le Secrétaire général de la « Commission nationale du développement durable ». Deux structures assurent la concertation avec l'ensemble des parties prenantes : le « Comité finlandais de la politique de développement » (office parlementaire) et la Commission nationale déjà citée (90 membres), les deux étant renouvelés tous les 4 ans. Un Comité d'experts scientifiques et académiques les complète.

L'élaboration de la Stratégie nationale actualisée a été marquée par la recherche de priorisation de la part notamment des ministères auxquels il a été demandé un exercice de cartographie⁸⁴ de leurs politiques au regard des cibles des ODD visant à identifier les « gap analysis », c'est-à-dire les secteurs où il s'avère nécessaire de produire le plus d'effort pour combler certains écarts significatifs. C'est en particulier le cas de la réduction de la pauvreté et de la lutte contre les inégalités.

Inde

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Inde a été confiée à l'« Institution nationale pour la transformation de l'Inde » (« NITI Aayog »), créée début 2015 par le Premier Ministre qui la préside. C'est un groupe de réflexion sur la politique indienne destiné à favoriser la participation au processus d'élaboration des politiques économiques par les gouvernements des États de l'Inde.

Pour préparer le rapport 2017 au FPHN, « NITI Aayog » a constitué une task-force multidisciplinaire, comprenant l'ensemble des acteurs institutionnels et a mené des consultations avec les différentes parties prenantes. Des ateliers de travail ont aussi été menés avec l'aide du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. Le Parlement indien a également contribué au processus.

Ce rapport fait le point de l'avancement des ODD préconisés par l'ONU pour 2017, grâce au système statistique indien. L'accent est bien évidemment mis sur la lutte contre la pauvreté et contre la faim et l'accès aux services essentiels.

Italie

La « Stratégie nationale de développement durable 2017/2030 » a été adoptée par le Conseil des ministres, et sa coordination est assurée par le Premier ministre, avec l'appui du Ministre chargé de l'environnement (qui a en charge son animation), du Ministre des affaires étrangères et du Ministre des finances. Il prend notamment en compte le « Programme national de réforme », le « Document économique et financier » et le « Document de planification stratégique triennal pour le développement et la coopération ».

Il a été préparé dans le cadre d'une large consultation des parties prenantes : plus de 200 ONG.

Il est structuré autour des « 5P »⁸⁵ et procède aussi d'une analyse des écarts entre les politiques actuelles et les objectifs à atteindre, nécessitant un effort important du système statistique italien.

84 Ou « mapping ».

85 Nota 82.

Jordanie

Malgré, ou du fait de, la crise syrienne qui a engendré jusqu'ici l'arrivée de 3 millions de réfugiés, soit 30% de sa population, et ses conséquences humaines et financières, à l'origine du « Jordan Compact », la Jordanie s'est engagée très tôt et au plus haut niveau dans l'élaboration de l'Agenda 2030, en prolongement des processus mis en place dans le cadre des OMD.

La Jordanie a lancé en 2015 une réflexion stratégique « Jordan 2025 : une vision nationale », traduite dans des « programmes gouvernementaux de développement » dont l'actuel court de 2016 à 2019 et s'applique dans les 12 provinces du pays.

Le processus d'élaboration du rapport 2017 au FPHN a été conduit par le Ministre de l'aménagement et de la coopération internationale, le concours de l'Agence des Nations Unies en Jordanie, les conseils du « Comité national de haut niveau pour le développement durable » et une large consultation des groupes majeurs et des parties prenantes. Une Agence statistique a la responsabilité des indicateurs et de la mesure des progrès.

Maroc

La mise en œuvre des ODD au Maroc a bénéficié de l'évaluation des acquis des OMD à travers des consultations nationales sur les perspectives post 2015, tenues en 2013 et en 2014, à l'initiative du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (MAEC) du Royaume du Maroc et du Système des Nations Unies.

D'autres consultations nationales se sont déroulées en mai 2016 entre les départements ministériels concernés et les différentes parties prenantes, dont des représentants du Parlement, et acteurs locaux pour formuler les priorités nationales en regard de l'Agenda 2030, autour de 4 éléments : Humanité, Planète, Paix et Partenariats.

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des ODD est assuré par le système statistique national, et la question du financement a également été abordée, notamment à travers le partenariat public-privé.

Norvège

C'est le Parlement norvégien (le « Storting »), dont 40% sont des femmes, qui a débattu en novembre 2015 d'un Plan de mise en œuvre des ODD, préparé par le Gouvernement. Ce Plan est relié au processus budgétaire qui constitue la clef du système démocratique du pays.

Un Ministre coordinateur est désigné pour chacun des 17 ODD, en liaison avec ses collègues, à charge pour lui de choisir les cibles pertinentes et de les proposer dans le cadre budgétaire. Le Ministre des finances fait la somme de ces propositions dans le cadre d'une esquisse budgétaire (un « white paper ») soumise chaque année au « Storting », ce qui permet un rapportage annuel des progrès.

L'« Assemblée des peuples autochtones » (le « Sámediggi ») est associé au processus avec les ministres compétents, ainsi que les autorités locales et régionales, la société civile et les secteurs privé et académique.

Le Plan est très impliqué dans les questions d'éradication de la pauvreté et l'aide internationale (1% du PIB), d'éducation et de protection des océans.

Pays Bas

L' « Examen national volontaire » (VNR), présenté au FPHN 2017, fut le résultat d'un important processus participatif entre les autorités, le secteur privé, la société civile, les représentants académiques et ceux de la jeunesse, au travers de groupes de travail, animés par chaque Ministre et présidés par un expert de haut niveau. Cette préparation a été coordonnée par le Ministre des affaires étrangères et de la coopération qui continue d'en assurer la gestion.

Ce document a été préparé en novembre 2016 par un rapport statistique « Measuring the SDGs : an initial picture for the Netherlands » et, dès 2014, par l'élaboration d'une « Charte des ODD aux Pays-Bas », impulsée par plus de 70 parties prenantes, aujourd'hui au nombre de 110.

Il n'est pas prévu d'élaborer une Stratégie nationale du développement durable, mais il servira de base à un Rapport spécifique sur les ODD qui indiquera les progrès effectués et sera présenté, tous les ans d'ici 2030, au Parlement lors du « Accountability day » (le troisième mercredi du mois de mai), qui chaque année est l'occasion par le Gouvernement de lui présenter son Rapport annuel d'activités.

Philippines

En prolongement des enseignements tirés des OMD, l' « Autorité nationale pour l'économie et le développement » (« NEDA »), agence du gouvernement philippin, présidé par le Président des Philippines, a lancé en 2016 le « Plan de développement philippin » (PDP) 2017-2022, premier de quatre projets à moyen terme qui contribueront à la réalisation d' « AmBisyon Natin 2040 », vision collective des Philippines au cours des 25 prochaines années.

C'est le cadre politique au sein duquel s'inscrit la mise en œuvre des ODD, base du rapport 2016 au FPHN, et qui a bénéficié de la participation des ONG, du monde académique, du secteur privé et de l'Agence des Nations Unies aux Philippines. L'Autorité statistique philippine a par ailleurs organisé des ateliers de travail pour la sélection des indicateurs.

Portugal

La responsabilité de la mise en œuvre des ODD au Portugal a été confiée au Ministre des Affaires étrangères, en liaison avec celui de l'Aménagement et des infrastructures. Un premier mode d'emploi intergouvernemental de l'Agenda 2030 a été adopté par le Conseil des Ministres en février 2016. Des points focaux ont ainsi été désignés au sein de chaque Ministère. Les autorités locales ont aussi été impliquées dans les territoires.

Une consultation publique a eu lieu d'avril à juillet 2016, sous forme d'ateliers, dans différents lieux du pays, réunissant plus de 130 organisations. En 2017, un nouveau séminaire avec les parties prenantes s'est déroulé en mars et, en avril, un débat a eu lieu au Parlement pour préparer la présentation du rapport 2017 au FPHN.

Samoa

À la suite des OMD, l'État indépendant de Samoa a rapidement adhéré au lancement des ODD, ceux-ci rentrant pleinement dans le cadre de sa « Stratégie pour le développement de Samoa » (« SDS 2012-2016 »). Son évaluation à mi-chemin en 2014 lui a permis de préparer sa nouvelle Stratégie de développement durable 2016-2020 intégrant les ODD, l'Accord de Paris, le « Samoa pathway » pour les petites îles, l'Agenda d'Addis Abéba, avec la participation de l'ensemble des acteurs publics et privés.

Des consultations publiques et les données collectées par le Bureau des statistiques ont permis d'élaborer le rapport 2016 au FPHN, notamment en comparant la SDS avec les cibles ODD.

Suède

L'organisation institutionnelle pour la mise en œuvre des ODD en Suède repose sur deux organes décisionnels : le Parlement (le « Riksdag ») et le Gouvernement. Au sein de celui-ci, c'est le Ministre de l'administration publique qui est responsable de l'Agenda 2030, en lien avec son collègue de la Coopération internationale et du climat, puis avec les autres Ministères, alors qu'au Parlement, c'est la Commission des Affaires étrangères et celle des Finances qui sont les plus impliquées.

En mars 2016, a été créée par le Gouvernement une « Délégation pour l'Agenda 2030 », indépendante et composée de 9 membres, chargée de stimuler et de faire des propositions d'implémentation et de conduire le dialogue avec les acteurs concernés. Il existe aussi un « Conseil scientifique du développement durable » installé en juillet 2015. D'autres organes gouvernementaux, dont le Département suédois des statistiques, et les différents pouvoirs locaux sont impliqués.

Enfin, la longue tradition de coopération et de participations citoyennes en Suède s'est évidemment exercée à cette mise en œuvre des ODD à travers différentes plateformes et partenariats.

Suisse

Le Conseil fédéral suisse a décidé en décembre 2015 de préparer un premier rapport au FPHN de 2016. Cette revue est basée sur la « Stratégie nationale de développement durable » existante (depuis 1997), sur le « Système suisse d'évaluation du développement » (MONET), sur les actions de coopération extérieure et sur les différentes stratégies et politiques sectorielles, incluant les institutions régionales et globales.

Elle a été élaborée par un « Comité interministériel de développement durable » (ISDC), dont le secrétariat est assuré par le Bureau de l'aménagement du territoire (ARE) du Ministère fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Énergie et des communications (DETEC), et concertée selon les mécanismes de consultation et de coordination avec les parties prenantes, propres à la Fédération.

Pendant la phase de transition 2016/2017, le rapport 2018 est préparé en fonction des efforts à entreprendre (« gap analysis ») et des responsabilités et des recommandations des uns et des autres, incluant l'implication des niveaux locaux, la participation citoyenne, les moyens budgétaires, la politique extérieure,... et sera soumis au Conseil fédéral en début d'année.

République tchèque

Un document cadre stratégique « Czech Republic 2030 » a été adopté par le Gouvernement en avril 2017, après deux ans de travaux qui ont associé l'ensemble des parties prenantes et des centaines d'experts au sein de neuf Comités thématiques.

Cet agenda est coordonné par le « Conseil gouvernemental du développement durable », présidé par le Premier ministre, avec le soutien du Département du développement durable au sein de l'Office gouvernemental.

Il s'est structuré autour des « 5 P »⁸⁶, auxquels a été ajoutée l'économie, et de 97 objectifs spécifiques, définis avec l'aide du guide de l'OCDE sur les ODD⁸⁷. Ce document cadre sera suivi d'un Plan de mise en œuvre qui fixera ses conditions d'évaluation, notamment à travers un rapport biennuel sur « la qualité de la vie et sa soutenabilité », préparé par le Département du développement durable.

86 Nota 82.

87 Nota 11.

Turquie

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Turquie s'inscrit dans le double cadre des suites des OMD et du 10^{ème} Plan de développement (NDP) 2014-2018, dont la durabilité, introduite dès 1996 dans le 7^{ème} NDP, est un des axes. C'est pourquoi l'Agenda 2030 de la Turquie s'intégrera dans le 11^{ème} NDP, en cours de préparation. C'est aussi pourquoi c'est le Ministre du Développement qui a la charge de conduire ces travaux, en coordination avec tous les autres Ministres.

La concertation avec les parties prenantes, secteur privé, ONG, monde académique, fera partie de cette préparation.

La Turquie a développé en 2000 un ensemble de 132 indicateurs de développement durable, sous l'égide de l'Institut turc de statistique (« TURKSTAT ») L'Aide publique au développement est l'une de ses priorités.



Paris
4, rue Drouot
75009 Paris
Tél : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

Réseau Grand Ouest
3, Bd de la Loire
44200 Nantes
Tél : 02 28 20 60 80
comite21@comite21.org

www.comite21.org

